

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2018**

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt-six avril deux mille dix-huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le deux mai deux mille dix-huit à vingt heures, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, F. GAGNARD, J.-P. AUBRUN (point 1 à 4 et 6 à 7), R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjointes ; J.-M. DURAND, Adjoint de quartier ; J.-C. PORCHERON, R. LHOSTE, M. FAYE, S. BOURDET, A.-M. MERCADIER, J.-L. DELERIN, V. RADOARISOA, V. FONTAINE-BORDENAVE, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, A. SOMMIER, F. ZINGER, J.-J. FREDOUILLE, P. BUCHET, S. CICERONE, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux ;

Absents représentés : M.-E. MORIN (pouvoir à A.-M. MERCADIER), J. N'GALLE-EBOA (pouvoir à A. BULLET), C. ALVARO (pouvoir à M. FAYE), J.-M. GASSELIN (pouvoir à V. FONTAINE-BORDENAVE), T. NAPOLY (pouvoir à D. LAFON), G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER) ;

Absent excusé : J.-P. AUBRUN (point 5).

Absente : C. MARAZANO.

Secrétaire : M. FOULARD est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire : « Mes chers collègues, je vous propose de prendre place afin que nous puissions commencer. Nous allons commencer par l'appel. (*Appel*) Le quorum est atteint ; nous pouvons donc valablement délibérer.

Je vous propose de désigner un Secrétaire de séance. Mme FOULARD a un grand sourire qui m'invite éventuellement à la désigner... Mme FOULARD est donc la Secrétaire de séance, s'il n'y a pas d'objection. Merci.

Vous avez sur table, comme à l'accoutumée, les décisions prises par le Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il y a 19 décisions, dont plusieurs concernent la formation des personnels. Une décision porte sur la maîtrise d'œuvre pour le relogement provisoire des vestiaires du gymnase du Parc durant la reconstruction et la restructuration de ce gymnase. Y a-t-il des remarques ou des questions particulières ? Mme ZINGER a une remarque. »

Mme ZINGER : « À propos des vestiaires, le terrain de rugby est-il impacté ou pas ? »

M. le Maire : « Je vous précise de quoi il s'agit. Nous allons acquérir des locaux modulaires qui vont être utilisés, dans un premier temps, devant le gymnase du Parc, pour servir de vestiaires provisoires pour celui-ci. L'ensemble des vestiaires du gymnase sera en effet neutralisé, puisqu'en travaux. La surface de jeu sera préservée. Le rugby va passer deux saisons au Panorama, dans les vestiaires du gymnase. Pendant cette période, les modules seront donc à cet endroit puis, dans un deuxième temps, lorsque les travaux des vestiaires du gymnase du Parc seront terminés, ces modules qui nous appartiennent, serviront de vestiaires sur le bord du terrain de rugby, sur la coulée verte. C'est d'ailleurs pour cela que nous les avons acquis, parce qu'il n'est pas possible de faire de fondation sur la coulée verte. Ce sont des vestiaires qui ont l'apparence du bois et qui seront donc relogés en bordure du terrain de rugby. Il est possible que ce terrain bouge de quelques dizaines de centimètres mais, globalement, il n'y aura pas d'impact important sur celui-ci.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

Nous devons procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 12 février 2018. Nous n'avons pas encore celui du 27 mars. Nous avons reçu neuf remarques de forme de M. MERGY, deux remarques de forme de Mme SOMMIER et deux remarques de forme de M. FAYE, qui ont bien sûr été prises en compte. Compte tenu de ces remarques, je vous propose de passer à l'adoption du procès-verbal. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le procès-verbal est donc adopté. »

➤ **Adoption du procès-verbal de la séance du 12 février 2018 à l'unanimité.**

M. le Maire : « Ce jour, en sus de l'ordre du jour, nous avons quatre vœux et quatre questions, si mes comptes sont bons. Les quatre vœux sont de M. FAYE, ainsi que trois questions. Il y a aussi une question de M. MERGY. Je pense qu'il sera assez facile de lui transmettre la réponse à cette question technique.

M. FAYE, vous avez une remarque. »

M. FAYE : « Je rappelle que le groupe Associatif et Citoyen avait proposé deux des quatre vœux et les trois questions lors de la séance du conseil municipal en date du 19 mars et que vous n'aviez pas voulu les soumettre à cette séance »

M. le Maire : « Merci pour cette précision, M. FAYE. Compte tenu de cette précision, nous allons poursuivre par l'ordre du jour proprement dit. »

➤ **URBANISME**

1 - Projet d'aménagement « Colline des Mathurins » à Bagneux : avis des personnes publiques intéressées par le projet dans le cadre de l'évaluation environnementale

M. le Maire : « Comme vous le savez dans le cadre des opérations d'aménagement importantes, un avis des personnes publiques des personnes intéressées par le projet est bien souvent requis. Il se trouve que c'est le cas pour un projet de la commune voisine de Bagneux qui, sur l'ancien site de la Direction Générale de l'Armement, dit de la "Colline des Mathurins", a prévu la construction de 2 800 logements. C'est à quelques centaines de mètres de la ville de Fontenay. 25 % de ces logements sont des logements sociaux ; le reste est en accession à la propriété. Ce projet va s'étendre sur plusieurs années. Il y aura probablement une intensité urbaine d'environ 12 000 nouveaux habitants qui vont emménager à Bagneux, à la fin de cet important projet d'aménagement.

Nous avons la possibilité de répondre en donnant un avis favorable ou défavorable. Nous pouvons aussi donner un avis favorable avec émission de réserves. L'avis du Conseil Municipal est donc sollicité. Je vous donne la parole, bien sûr, pour tous ceux qui la souhaitent. Qui souhaite intervenir sur ce dossier ? Mme SOMMIER a demandé la parole, ainsi que M. FAYE, M. FREDOUILLE et Mme BOURDET. Dans l'ordre, nous commençons donc par Mme SOMMIER. »

Mme SOMMIER : « Je vais être brève. Nous ne pouvons pas vraiment nous opposer à ce projet, mais je pense qu'il faut absolument faire quelques réserves concernant les nuisances à venir, notamment pour les gens qui habitent près de l'avenue du Maréchal Foch et de l'avenue qui va vers Bourg-la-Reine, qui seront affectés. »

M. le Maire : « Parlez-vous des nuisances pendant la période des travaux ? »

Mme SOMMIER : « Pendant les travaux, mais cela induira aussi, nécessairement, des problèmes de circulation, de stationnement, d'encombrement des bus et du RER B, puisque c'est le plus près par rapport à la situation des travaux à venir. Cela s'ajoutera, à terme, aux 600 logements des Blagis. »

M. le Maire : « Vous remarquerez quand même que nous ne sommes pas dans les mêmes ordres de grandeur. C'est quasiment deux fois plus que l'ensemble des constructions prévues par le PLU dans les 15 prochaines années, quand même !

Dans l'ordre suivant, je crois qu'il y avait M. FAYE. »

M. FAYE : « Merci, M. le Maire. Je tiens tout d'abord à remercier M. Bernard LAURENT, qui a bien voulu me donner, sous forme numérique, le dossier complet, qui est quand même très intéressant à consulter. On se rend en effet compte qu'il s'agit d'un terrain extrêmement pollué. D'ailleurs, il est indiqué qu'il est souhaitable qu'il n'y ait pas de jardin potager ni d'arbre fruitier, vu les pollutions du sol. Il faut aussi éviter les logements en rez-de-chaussée et faire attention aux enfants des crèches, des écoles et du lycée. Il est aussi indiqué que la pollution va doubler au terme du projet, que ce soit les particules fines, le dioxyde d'azote, etc. Je peux vous donner toutes les pages, si vous voulez. Cela pose quand même un problème non nul.

Il y avait quelques espèces rares d'oiseaux, mais cela a été passé sous silence. Personne n'a pris la peine de demander une dérogation.

On apprend aussi qu'il y a trois bâtiments de 56 m de haut, soit 20 étages. Les tours à côté paraîtront ridicules. 20 étages, c'est à peu près ce qui était prévu sur la mairie à Fontenay-aux-Roses, autrefois, mais que les gens ont réussi à arrêter à temps.

Ce qui est intéressant aussi, c'est qu'on nous explique que les immeubles seront assez proches les uns des autres. Le rapport hauteur sur largeur de la rue, est supérieur à 0,7, ce qui est le cas à Fontenay dans la rue Boucicaut, par exemple. La pollution augmente très fortement à cause des effets tourbillons. C'est intéressant de lire cela, et ce n'est pas nous qui le disons mais les gens qui ont fait le rapport d'étude. L'effet de serre va augmenter de 92 %.

Je ne parle pas des problèmes de particules fines à 10 microns et à 2,5 microns, qui vont être générées par les travaux. Ce sont environ 900 000 t de déchets qui vont être transportées, une partie pour faire des remblais et une partie hors de la ville, en passant par Fontenay.

On se rend compte aussi que pour le stationnement, on ne prévoit que 0,9 place par logement en accession et 0,7 par logement social. Pour les étudiants, où la norme prévoit 0,2, c'est carrément 0 ! C'est bien que les gens aillent à pied... Ils reconnaissent que le nombre de parkings va être un peu réduit, mais il est écrit noir sur blanc dans le rapport que « les gens aiment bien marcher ».

Quand on parle des transports, un problème se pose. C'est une opération très lourde ; vous avez parlé vous-même de 12 000 habitants. Les points les plus proches de cette zone sont tous situés à plus de 1 km d'une station de transports lourds métro ou RER : 1,1 km de Fontenay depuis la sortie ouest du site, 1,4 km de Bourg-la-Reine, 1,2 km de la gare de Bagneux et 2,4 km de la station des lignes 4 et 15... »

M. le Maire : « M. FAYE, pourriez-vous limiter votre analyse aux problèmes qui intéressent la ville de Fontenay ? Nous ne sommes pas au Conseil Municipal de Bagneux, même si les sujets que vous évoquez sont très intéressants. Rappelez-vous que nous sommes l'assemblée municipale de Fontenay. »

M. FAYE : « M. le Maire, je n'ai pas parlé pendant des heures. J'aimerais faire des interventions sans être coupé. Vraiment, la politesse ne vous étouffe pas ! (*Brouhaha de protestation*)

Je continue. La gare de Fontenay-aux-Roses va donc être directement impactée, vu que c'est une voie d'accès, par la rue des Bénards. Ils prévoient d'ailleurs de venir en 12 minutes, mais j'ai calculé que c'est pour des gens qui marchent à 5 km/h. J'espère que ce sont des actifs en forme, car vu le relief, faire 5 km/h, ce n'est pas trop mal ! C'est possible, certes, mais pas pour tout le monde. Bien évidemment, cela va générer un trafic de véhicules, dont une partie – je reviens à ce que vous souhaitez – va impacter la ville de Fontenay-aux-Roses.

J'ai bien regardé mais en 600 pages, je n'ai pas vu de pistes cyclables. Je doute qu'on fasse beaucoup de parkings à vélo auprès des gares, en particulier la gare M.4/M.15, vu qu'on a déjà du mal à y mettre les bus !

Cela prouve qu'à force de vouloir densifier de manière extrême, on va abîmer la qualité de vie.

Il y a un point auquel il faudra faire très attention, à Fontenay : il y a des sols très pollués, même s'ils se placent bien sûr juste en dessous des limites officielles autorisées pour les vapeurs, les composés organiques volatils, etc. Eux-mêmes disent de faire attention à cela. C'est quand même grave de dire à des gens que la durée de vie dans une EHPAD est de 10 ans ; dans un logement, 30 ans ; dans une crèche, 3 ans... Par rapport à la durée et à la quantité de produits toxiques ingérés, on est à peu près dans les normes, vu que la durée de vie est comptée à 70 ans dans l'étude. »

M. le Maire : « Pouvez-vous conclure sur votre position, M. FAYE ? M. FAYE, je suis parfaitement dans le rôle du Président de séance en vous demandant de respecter un temps de parole qui ne soit pas trop long, sur un sujet qui n'est pas directement en lien avec la ville de Fontenay, hormis pour ses conséquences. Ce n'est pas de l'impolitesse, contrairement à ce que vous pensez, mais simplement le rôle du Président de séance. Je sais bien que vous êtes un révolté par nature, mais je suis simplement dans mon rôle. »

M. FAYE : « Merci. Dans ce cas, je continue.

Un autre point nous intéresse directement, c'est la convention entre la Ville de Bagneux, l'aménageur et le Territoire. Or, je suis navré, mais la Ville de Fontenay en fait partie. Ce qui est assez gênant, c'est que dans l'article 14 de cette convention, toutes les données financières et économiques sont couvertes par le secret. Il est bien évident que si le Territoire est impliqué dans ce projet, la Ville de Fontenay y est impliquée elle aussi. Quelles vont être les conséquences financières, qui toucheront indirectement la Ville, au cas où le projet ne déroulerait pas comme prévu ?

Pour toutes ces raisons, j'émetts de très grandes réserves sur ce projet. Mme BOURDET donnera elle-même notre explication de vote. »

M. le Maire : « Merci, M. FAYE. M. FREDOUILLE avait donc demandé la parole mais avant, je voudrais vous inviter à savourer le confort d'audition dont nous disposons ce soir. C'est le reflet d'une remise à niveau complète de notre système audio. De ce fait, désormais, la salle qui est venue assister à nos débats peut entendre ce que nous disons, ce qui n'était pas toujours le cas depuis assez longtemps. Nous avons fait différents tests et je pense que même ceux qui sont au fond de la salle, entendent ce que nous disons. Je donne donc la parole à M. FREDOUILLE. »

M. FREDOUILLE : « Merci, M. le Maire. Bien sûr, je vais synthétiser un peu et reprendre ce qu'a dit M. FAYE en résumant... »

M. le Maire : « Merci, car je ne suis pas le Maire de Bagneux. »

M. FREDOUILLE : « 6 500 habitants, 2 800 logements, 12 000, non pas habitants comme vous l'avez dit tout à l'heure, mais individus qui vont fréquenter le site : c'est énorme ! C'est de la folie ! C'est une ville au milieu de Bagneux.

Évidemment, les conséquences sur Fontenay vont être très importantes. En termes de dégradation de la qualité de l'air lors des travaux, il va falloir désamianter puisque c'est un site qui est complètement amianté. Tous les protocoles règlementaires seront respectés, j'imagine, mais il n'y a pas que ces polluants. Il y en a d'autres ; il y aura donc une dégradation de la qualité de l'air. Après, quand 12 000 individus fréquenteront le site, combien cela fera-t-il de voitures en plus qui vont tourner autour de chez nous et traverser Fontenay ? C'est énorme. C'est de la folie. Je ne suis pas d'accord du tout sur ce projet.

Qui plus est, à l'intérieur de cette zone, il y aura des espaces verts qui sont prévus, mais ils vont être totalement morcelés. Certains seront même coupés par du transit. Des friches ont été déplacées. M. FAYE a dû lire trop vite ; ce ne sont pas des oiseaux, mais une libellule rare qui est répertoriée. Avec le déplacement des friches, cette espèce va disparaître. Il est vrai aussi que c'est loin des transports en commun. Les écologistes de Bagneux sont défavorables à ce projet.

Tout cela m'amène, bien évidemment, à émettre un avis défavorable. »

M. le Maire : « Merci, M. FREDOUILLE. Je me permets de vous faire une remarque : ce projet n'est qu'une petite partie des constructions que Bagneux va réaliser dans les années à venir, y compris dans la mandature actuelle. Cela représente des milliers de logements en plus. Je vous remercie de

souligner, par défaut, le caractère extrêmement peu densificateur de nos projets en matière de construction, dans le PLU de Fontenay. Je rappelle en effet que les objectifs de ce PLU sont de 1 500 logements, c'est-à-dire le minimum exigé par l'État, durant les 15 ans qui viennent. C'est très important, mais en ordre de grandeur, nous sommes à des milliers de lieues de ce qui se passe autour. Nous sommes une exception dans le sud du 92. Même à Sceaux, qu'on me cite parfois en exemple, ils vont construire beaucoup plus de logements que ce qui est prévu à Fontenay. Je voulais faire cette incise parce qu'il ne faut pas tout mélanger. Nous sommes véritablement dans du renouvellement urbain qualitatif alors que certaines villes autour de nous sont dans la densification. À Clamart, plus de 6 000 logements vont aussi être construits. À Châtillon, il y en aura aussi plusieurs milliers. Même à Sceaux, il y en aura plus de 1 000 durant la mandature, alors que nous, en termes de logements livrés, nous serons probablement à 200. Nous sommes donc dans le renouvellement urbain qualitatif et visiblement, nous avons fait un choix qui est extrêmement rare dans le sud du 92.

M. BUCHET. »

M. BUCHET : « Je n'ajouterai pas trop d'éléments par rapport à ce qui a été dit. Je partage beaucoup des différents points abordés. Je voudrais simplement insister sur deux choses. Premièrement, l'opération sur Bagneux est une opération qui serait difficilement envisageable sur Fontenay, puisque nous n'avons pas autant de terrains disponibles. Clamart en avait aussi, notamment sur le site EDF. Là, c'est sur l'ancien site de la DGA, où d'importants terrains se sont libérés. Les comparaisons sont donc difficiles avec Fontenay, qui a une densité très importante, je vous le rappelle.

Concernant le projet de Bagneux, je ne vais pas rentrer dans les détails du nombre de logements. Il y a aussi l'opportunité, pour la Ville, de construire un lycée général. Ce sont aussi 4 000 emplois qui vont venir dans l'agglomération. Je crois qu'il faut également mettre ces éléments en avant, quand on prend une telle décision. Bien évidemment, il faut éventuellement que nous émettions quelques réserves sur un certain nombre d'éléments qu'il faut prendre en compte.

À l'époque, je me rappelle que nous avons travaillé avec la Ville de Bagneux, sur la possibilité d'avoir une géothermie commune. Ils ont en effet créé une géothermie à côté de l'avenue Foch. Nous avons entamé des études pour pouvoir étendre cette géothermie sur Fontenay. Ce type d'association entre communes pourrait être utile. Je ne sais pas si c'est toujours poursuivi. »

M. le Maire : « Non seulement c'est poursuivi, mais c'est envisagé. Simplement, les possibilités quantitatives de la géothermie de Bagneux ne sont pas illimitées. Plusieurs immeubles de Fontenay y sont déjà rattachés. Elles nous permettront peut-être d'envisager une partie de la rénovation des Blagis ; ou alors, il faudrait refaire une autre unité, ce qui serait beaucoup plus lourd et qui demanderait une surface de terrain que nous n'avons pas.

Mme BOURDET. »

Mme BOURDET : « Merci, M. le Maire. Les arguments qui viennent d'être échangés étaient attendus. Densifier se justifie par le besoin de logements, mais la question importante est de savoir dans quelles conditions et avec quelles ambitions. Nous avons parlé de tout l'aspect écologique, de la pollution, du stationnement. Je voudrais revenir sur les infrastructures. Ce projet prévoit écoles et lycée, mais pas grand-chose d'autre. Vu le grand nombre de gens qui seront impactés, c'est sans doute préoccupant. Les transports publics, en particulier, vont poser des problèmes, comme trop souvent, malheureusement, *a posteriori*. Nous avons la claire impression, quand nous lisons ce dossier, sans vouloir entrer dans les détails, que les équipements collectifs, qui sont garants de l'intérêt général, passent après les arguments des promoteurs. C'est pour cette raison, associée aux raisons précédemment données, que nous donnerons un avis négatif sur cet ensemble, en souhaitant que la réflexion générale, toutes couleurs politiques confondues, se préoccupe davantage, non seulement de la géothermie, mais du solaire sur les toits des immeubles, par exemple. Si on fait des immeubles de 50 m de haut, pourquoi ne mettons pas d'énergies solaires sur les toits, etc. ? Nous pourrions le développer, mais c'est pour résumer notre préoccupation, qui vaut bien pour les Fontenaisiens. Il est en effet important de se dire qu'il n'y a pas une frontière qui fait que la pollution de Bagneux ne viendra pas chez nous, ou qui fait que les problèmes énergétiques des uns ne seront pas les problèmes énergétiques des autres. »

M. le Maire : « Merci, Mme BOURDET. Je crois que Dominique LAFON veut intervenir. »

M. LAFON : « Je voudrais dire que ce sujet est typiquement un sujet qui pose la question du fonctionnement démocratique. On nous demande de nous prononcer et de donner un avis sur un projet qui est porté par des gens, qui sont élus et qui sont porteurs de projets dans une ville limitrophe. Très bien ; cela fait partie de la concertation. Cela étant, j'entends tout ce qui est dit et je partage pas mal d'arguments sur tous les problèmes de la densification, de manière générale, de la Petite Couronne et de l'Île-de-France. Cependant, je vous rappelle que cela ne date pas d'aujourd'hui. Les schémas directeurs et les différentes lois sont dans une volonté de densifier notre région. Personnellement, je ne vois pas quels arguments j'aurais pour dire que je m'oppose à ce projet, y compris sur les équipements. Je pense que personne, ici, la vision sur tous les équipements que la Ville de Bagneux souhaite faire sur son territoire. Si des gens l'ont, ils pourront en parler, mais je pense qu'on ne sait pas ce que la Ville de Bagneux fait comme constructions ou réaménagements à d'autres endroits de son territoire. Ce qui est clair, c'est que cela va poser un certain nombre de difficultés. Ces difficultés ne sont pas qu'à Bagneux. Je vous recommande de prendre le T6 le matin, à 8 h 30. Si, par hasard, vous sortez de la ligne 13 à Châtillon, vous ne pouvez pas sortir de la station de métro tellement il y a de monde. Tout cela pose un certain nombre de questions. Je suis donc assez partisan d'inscrire un certain nombre d'inquiétudes ou de réserves, liées aux déplacements et aux transports en général.

Le deuxième point dont je voudrais parler, c'est la nuisance et la problématique des travaux. Je pense qu'une ville vit : elle évolue, elle se construit, elle se déconstruit, elle bouge, et il y a effectivement des nuisances. Il faut le savoir. Nous avons eu un long débat, il y a 4 ans, sur les nuisances liées au chantier de la géothermie. On a vu quelques mobilisations assez excessives contre ce chantier. Je me réjouis de voir aujourd'hui que tout le monde trouve cela particulièrement vertueux. Tout cela est une question d'équilibre et de modération.

Personnellement, si tout le monde en est d'accord, je serai assez partisan de mettre une remarque sur les problématiques liées à l'offre et à la qualité des transports, avec des solutions de mobilité. En revanche, je ne suis pas partisan de faire des remarques sur les équipements publics de la ville de Bagneux puisque, personnellement, je n'ai aucune information me permettant d'en faire dans un sens ou dans l'autre. Je crois que cela pose quand même la question d'un projet, dont nous n'avons pas tous les détails mais qui est très certainement lié à la présence de cette friche d'une taille importante. Je ne sais pas quelle est sa superficie exacte... On me dit qu'elle est de 15 ha. Il y a aussi des choses qui sont assez intéressantes, qui vont aussi avoir une influence sur Fontenay, comme la construction d'un lycée. Nous savons tous que c'est une demande de Bagneux depuis très longtemps. Si le Conseil en est d'accord, je souhaiterais donc que nous émettions un avis favorable avec quelques réserves, qui sont à mon avis du domaine du raisonnable. »

M. le Maire : « Mme BORDENAVE. »

Mme BORDENAVE : « Jusqu'à plus ample information, il n'y a pas de ludothèque à Bagneux. Beaucoup d'habitants de Bagneux viennent à Fontenay-aux-Roses. C'est un sujet parmi d'autres. »

M. le Maire : « Merci. Pour conclure, je partage la préoccupation qui a été rappelée par Dominique LAFON, qui est que chaque ville élit des représentants qui ont une légitimité, qui sont élus au suffrage universel. Nous n'avons donc pas non plus à interférer avec les décisions que prend le Conseil Municipal de Bagneux pour sa ville, dans un contexte que nous ne maîtrisons d'ailleurs pas complètement. Je vous rappelle que le site des Mathurins était dans les objectifs des Contrats d'Intérêt National. Il a donc vécu sa vie dans la négociation qui se fait en permanence avec l'État. Sur le fond, je vois donc difficilement notre Conseil Municipal émettre un avis défavorable au projet d'un autre Conseil Municipal qui a, lui, la légitimité démocratique des habitants qu'il gère. En revanche, je vous propose éventuellement d'émettre quelques réserves, notamment sur les impacts en termes de pollution, sur une analyse approfondie des conséquences en termes de transport en commun et de circulation, et sur les nuisances concernant la période des travaux. Ce sont les principales préoccupations que j'ai relevées dans vos interventions.

Je vous propose donc de voter ce point en émettant un avis favorable avec réserves, et que la phrase concernant les réserves soit rédigée puis vous soit transmise dans les jours qui viennent. Nous devons assez rapidement donner un avis et je pense que si nous commençons à rédiger un texte ici, à un certain nombre, nous allons avoir du mal à le finaliser en détail. En tout cas, je vous propose qu'ils suivent cet esprit. Y a-t-il des objections particulières, en sachant que le débat est clos ? *A priori*, chacun a en effet pu s'exprimer largement. M. FAYE, sur la méthodologie, donc. »

M. FAYE : « Nous n'émettons qu'un avis consultatif. Je rappelle au Troisième Adjoint que le fait de donner un avis consultatif, ne va pas à l'encontre de l'assemblée qui a délibéré. Par contre, on ne peut pas voter sur des choses qu'on ne connaît pas. »

M. le Maire : « Merci, M. FAYE. Je vous propose donc d'émettre un avis favorable avec les réserves que j'ai mentionnées. »

Mme BORDENAVE : « Ce n'est pas la délibération. Ce n'est pas écrit comme cela. Dans la délibération, il est marqué : "décide d'émettre les observations suivantes sur le projet d'aménagement 'Colline des Mathurins' à Bagneux". »

M. le Maire : « C'est cela : ce sont des réserves. »

Mme BORDENAVE : « Pas du tout. Ce n'est pas un avis favorable ou défavorable ; c'est-à-dire qu'on liste les réserves de chacun. C'est une simple analyse de la langue française, et ce n'est pas moi qui l'ai rédigé ! C'est une simple explication de texte ! »

(Brouhaha de protestation)

M. le Maire : « Je confirme que nous devons émettre un avis favorable ou défavorable, assorti éventuellement d'un certain nombre de remarques, d'observations ou de réserves, selon le terme que l'on veut employer. Je vous propose donc de voter sur ce point, en sachant que nous vous soumettrons par e-mail le texte des observations, dans les jours qui viennent. Elles reprendront ce qui a été dit dans cette assemblée, bien sûr. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc un avis favorable, avec les réserves qui ont été mentionnées dans le débat et que nous formulerons. »

Le Conseil municipal, à la **majorité absolue**, décide d'émettre un avis favorable sur le projet d'aménagement « Colline des Mathurins » à Bagneux, avec les réserves et observations suivantes :

- Les travaux d'une ampleur exceptionnelle auront un impact sur l'environnement ; pendant cette période, une attention particulière sera portée sur les nuisances de toutes natures engendrées et l'information des riverains devra être assurée dans les meilleures conditions.
- La dépollution des sols devra faire l'objet d'une information renforcée auprès des riverains.
- L'impact en matière de transport et de déplacement devra être approfondi et une communication assurée auprès des habitants.

La municipalité de Fontenay exercera une attention particulière sur ces points.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à M. FAYE), J.-M. GASSELIN (pouvoir à V. FONTAINE-BORDENAVE), J.-J. FREDOUILLE, votent contre].

M. FAYE : « Nous avons voté contre car on ne peut pas voter pour une délibération dont le texte n'est pas connu lors du vote ! »

M. le Maire : « Nous proposerons une formulation qui, éventuellement, fera écho de certaines oppositions au projet, si vous le souhaitez. Je vous rappelle quand même que dans cette affaire, nous avons choisi de faire les choses en toute transparence. À la limite, il n'y avait pas d'obligation formelle de passer cet avis au Conseil Municipal, mais j'ai estimé normal que chacun puisse s'exprimer.

Nous passons donc à la délibération n° 2. »

➤ LOGEMENT

2- Approbation de la charte partenariale de relogement dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier des Paradis – Fontenay-aux-Roses

M. le Maire : « Je passe la parole à M. Jean-Michel DURAND. »

M. DURAND : « Merci. Comme vous le savez, il s'agit de la reconstitution des 833 logements sociaux dits des Paradis ou des Blagis, qui ont été construits, dans leur majorité, durant les années 1950-1960. Ils connaissaient des problèmes d'amiante, d'ascenseurs pour la plupart des immeubles, qui ne sont plus aux normes, qui ont des problèmes techniques. Il y avait aussi des problèmes d'isolation thermique et phonique. L'objet de cette charte, c'est de définir le droit au relogement pour les 833 familles qui y habitent. Cette charte fixe le cadre juridique, contractuel, technique et, surtout, humain, et les méthodes par lesquelles ces opérations de relogement seront effectuées.

Tout d'abord, je voudrais sincèrement remercier Chloé HOUVENAGEL qui a discuté avec Hauts-de-Seine Habitat, la DRIHL et tous les partenaires de cette opération. Cela a permis de rédiger cette charte, qui est quand même assez remarquable. Je pense que Mme SOMMIER, qui était en commission lundi soir, se joindra à moi pour remercier Chloé, qui a fait un travail assez remarquable.

Vous avez tous cette charte ; je ne vais pas vous la relire. J'ai cependant souligné les points importants. Tout d'abord, deux comités sont prévus :

- Un comité de pilotage où on trouve la Ville, Hauts-de-Seine Habitat, Vallée Sud Grand Paris, l'État au travers de la DRIHL, Action Logement. Ce comité de pilotage a comme finalité de définir la politique de relogement ;
- Une commission de relogement, composée de la Ville, Hauts-de-Seine Habitat, la DRIHL, le Territoire. Son objectif est d'étudier au cas par cas, c'est-à-dire famille par famille, les conditions dans lesquelles les gens doivent être relogés.

La première question, c'est de savoir qui peut être relogé. Il s'agit de la personne ou des personnes qui sont titulaires du droit au bail, plus le conjoint qui peut être arrivé après et ne pas être titulaire du bail. Ce sont les familles, c'est-à-dire les parents, les grands-parents, les enfants, éventuellement les petits-enfants, donc les gens qui sont là contractuellement dans un cadre juridique adéquat, qui sont à jour de leur loyer. Se posera donc le problème des gens qui ne sont pas à jour, avec deux grands cas :

- Les baux qui sont déjà résiliés : *a priori*, les gens n'ont pas vocation à être relogés sur place. Si le bail a été résilié, le bailleur n'a plus d'obligation ;
- Les gens qui connaissent les impayés mais qui ne sont pas encore résiliés. La charte prévoit qu'il soit de bon ton d'essayer de régulariser avant la relocation. Le but, c'est que les gens soient bien relogés.

Tout cela va se faire dans le cadre de la réglementation du logement social en France, par exemple en termes de mètres carrés. Une famille d'un certain nombre de personnes a le droit à tant de mètres carrés. Les ratios correspondants seront respectés. Cela veut peut-être dire que la dame qui est seule dans un appartement, où elle était avant avec son mari et ses enfants, mais dont le mari est décédé et dont les enfants sont partis ailleurs, ne restera peut-être pas dans un quatre-pièces. Elle va vraisemblablement se retrouver dans un deux-pièces. Par contre, les gens qui étaient à cinq dans un deux-pièces, ont une grande probabilité de se retrouver dans un appartement de quatre ou cinq pièces. Tout cela va donc se faire dans le respect des mètres carrés, mais aussi dans le respect des ressources. En fonction de leurs ressources, les gens ont droit à des appartements répartis en trois niveaux : PLAI, PLUS ou PLS. Le PLAI est le moins cher, le PLUS est intermédiaire et le PLS est le plus cher. Comme cela a été dit, cela va se faire dans un respect du prix au mètre carré. Il s'agit du montant du loyer plus les charges moins l'APL, ramené au mètre carré. C'est un engagement très fort que de dire que ce prix au mètre carré va être constant, alors que les gens vont passer d'appartements qui ont, *grosso modo*, 60 ans, avec des qualités qui sont celles des années 1960, à des appartements aux normes actuelles, ce qui est quand même pas mal.

Tout cela va se faire en fonction d'une enquête sociale au cas par cas. Trois personnes ont déjà visité une cinquantaine de familles. Elles font le recensement. Par exemple, qui vit au deuxième étage, dans l'appartement à gauche ? Le bail est à Mme DUPONT, mais avec qui vit-elle ? L'étude sociale précise le nombre de personnes, les revenus, les problématiques, si les gens ont des difficultés à se déplacer et qu'il leur faut absolument un ascenseur, ou si ce sont des petits jeunes qui sautent comme des cabris, pour qui un ascenseur est moins nécessaire. On prend en compte les *desiderata* de chacun : être en hauteur, être au rez-de-chaussée, etc. Certains d'ailleurs peuvent demander à ne pas être relogés sur place, mais à être relogés ailleurs dans le département. Par exemple, on peut imaginer que quelqu'un veuille aller à Nanterre pour se rapprocher de son travail. Dans ce cas, Hauts-de-Seine Habitat va essayer de faire en sorte que ces gens puissent être relogés, toujours aux mêmes conditions économiques, dans un de ses appartements près de Nanterre. Tout cela est assez

compliqué. Les irréguliers, c'est-à-dire les gens qui n'ont pas de cadre juridique adéquat pour vivre aux Blagis, même s'ils y vivent, n'ont pas vocation à être relogés. Ils ont vocation à faire une demande de logement, qui sera traitée dans le cadre des procédures normales. Ils n'ont pas à être relogés de manière automatique.

Tout cela sera compliqué, puisque je vous rappelle que cela se fait en univers habité. Ce ne sont pas 833 appartements qui sortent comme cela de terre, *ex nihilo*. Ce sont 833 appartements qui sont démolis et reconstruits à côté. On peut imaginer que certains locataires déménagent une première fois d'un appartement "d'occasion" à un autre appartement "d'occasion", avant d'être à nouveau relogés dans un appartement neuf. Il y aura des opérations "à tiroirs", ou quelque chose de ce genre.

Les frais de déménagement sont pris en compte par le bailleur. Chacun aura trois propositions. Si jamais il dit non à ces trois propositions, le bailleur n'a plus d'obligation.

Cette convention compte une trentaine de pages, que j'ai essayé de résumer en quelques minutes. Je pense que Mme SOMMIER rajoutera peut-être des points de détail que j'ai oublié. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions ; sinon, je vous prierai d'en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, M. DURAND. Y a-t-il des remarques ? M. FAYE, Mme SOMMIER, Mme ZINGER, M. BUCHET, Mme BOURDET... »

(Brouhaha)

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme SOMMIER dans un premier temps, puis à M. FAYE, Mme ZINGER, M. BUCHET et Mme BOURDET. Mme SOMMIER, je vous en prie. »

Mme SOMMIER : « Je vous remercie, M. le Maire. Ce sont des observations que j'ai déjà formulées en commission mais au préalable, je tiens effectivement à souligner l'excellence du travail de Chloé.

En ce qui concerne les regrets, c'est l'absence de l'opposition au comité de pilotage. C'est un programme qui est important et nous aurions souhaité être associés. J'aurais également souhaité que le paragraphe, qui est très bien formulé dans le rapport de présentation, qui précise que le bailleur s'est engagé à reloger le locataire en titre dans l'un des logements neufs, soit repris dans la charte. On en parle de temps en temps, mais brièvement, je crois que c'est quand même une inquiétude qu'après cette période de relogement temporaire, les locataires n'aient pas la certitude de pouvoir revenir.

Une autre inquiétude a été levée par M. DURAND : il y a une exigence de trois offres de relogement, qui ne serait pas exigée (p. 12 de la charte). En fait, il s'agirait de logements PMR... »

M. DURAND : « Le terme exact, c'est que si l'appartement a été modifié spécialement, le locataire n'a plus le droit de le refuser. C'est relativement logique. Par exemple, s'il faut adapter la salle de bains, une fois que c'est fait, il ne faut pas que la personne dise qu'elle n'en veut plus. »

Mme SOMMIER : « Les délais étant déjà courts pour les réponses, j'ai craint que cela ne soit trop court s'il n'y avait plus qu'une proposition.

J'ai un regret qui correspond un peu à ce que je peux entendre dans le quartier des Blagis, à savoir que des personnes qui, aujourd'hui, ont un quatre-pièces, parce qu'elles ont eu une grande famille qu'elles ont encore des meubles, regrettent de ne pas pouvoir retrouver un logement de la taille de celui qu'elles vont quitter. Je sais que "*dura lex, sed lex*", mais c'est un peu dommage. Je sais que cela se fait dans les logements sociaux, mais cela fait quand même partie des craintes que l'on peut entendre aux Blagis. »

M. le Maire : « Merci, Mme SOMMIER. Je tiens quand même à souligner que la Mairie essaiera de faire au mieux pour chaque cas, pour chaque personne. Elle sera en appui pour chaque dossier, de façon à ce que cela se passe le mieux possible, au mieux des intérêts de chacun des locataires, en sachant qu'il y a quand même des règles à respecter. Il faut savoir aussi que Hauts-de-Seine Habitat n'est pas un partenaire hostile, loin de là. Son métier est de loger des personnes dans des logements sociaux. C'est donc un partenaire très aidant. C'est un vrai partenaire depuis le début de ce projet, avec qui nous travaillons avec une vraie confiance. Je ne crois donc pas, par exemple, qu'il y ait de souhait de cacher quoi que ce soit aux locataires.

Après Mme SOMMIER, nous avons M. FAYE, Je crois. »

M. FAYE : « Je lirai mon amendement plus tard. Pour le moment, je vais répondre aux arguments de M. DURAND. Dans ce qui est proposé dans cette délibération, il y a deux grands absents. Dans le préambule, j'ai bien regardé mais je n'ai jamais vu le mot "amiante". Or, c'est un leitmotiv qui a été répété X fois : dire qu'il y avait de l'amiante, qu'il fallait démolir, tout ça. Ce n'est même pas mentionné dans le préambule ! Vous pouvez le vérifier. Le deuxième point, c'est qu'il y a une grande promesse qui a été faite, dans les réunions aux Blagis, auxquelles j'ai assisté : il y avait la garantie que tout le monde serait relogé sur place. Cela a été martelé plusieurs fois. Qu'est-ce qu'on voit, et que Mme SOMMIER vient de souligner ? En 30 jours, c'est-à-dire en 3 fois 10 jours, quelqu'un peut se retrouver expulsé de fait. C'est très loin de l'engagement... »

M. le Maire : « M. FAYE, vous ne pouvez pas dire des choses pareilles ! C'est du catastrophisme à deux sous, de la récupération politique... Ce n'est pas bien, ce que vous faites : je vous le dis. C'est fou comme on vit dangereusement, à Fontenay-aux-Roses, depuis que M. FAYE n'est plus Adjoint à l'Environnement ! Tous les 2 jours, il y a une catastrophe mortelle qui s'abat sur nous ! Écoutez, un peu tenu... La charte de relogement n'a pas à traiter des problèmes de l'amiante. C'est pour cela que nous avons lancé le projet ; bien évidemment, il n'y aura pas d'amiante dans les relogements.

Si tout le monde n'est pas relogé sur place, c'est pour une bonne raison : tout le monde ne veut pas être relogé sur place, M. FAYE. Quand quelqu'un nous demande d'être relogé dans une autre ville, dans une autre résidence de Hauts-de-Seine Habitat, je ne vois pas pourquoi nous ne donnerions pas droit à sa demande. C'est uniquement cela. En revanche, tous ceux qui le souhaitent, seront relogés sur place. Ce n'est pas une "grande promesse" mais une promesse que nous tiendrons, et qui est toujours d'actualité. Je tiens le dire tout de suite. »

M. FAYE : « M. le Maire, je vous rappelle simplement que dans le préambule – je ne parle pas de la charte – on dit que ce sont de vieux appartements, tout ce que vous voulez, mais on ne sait jamais l'amiante. Or, pendant 2 ans au moins, vous avez martelé "amiante, amiante, amiante" !

Autre chose aussi : votre promesse que vous allez tenir, il aurait été bien, dans ce cas-là, d'indiquer dans la charte que toutes les personnes souhaitant être relogées sur place, puissent l'être. Je suis navré, mais ce n'est pas dans la charte. »

M. le Maire : « C'est à l'article 6, M. FAYE. Vous avez mal lu la charte. »

M. FAYE : « C'est avec des réserves. »

M. le Maire : « Vous ne pouvez pas dire n'importe quoi non plus ; c'est à l'article 6. Je vous le répète : c'est à l'article 6. Ce que vous venez de dire, c'est clairement mentionné à l'article 6. Visiblement, vous n'avez pas bien lu votre texte... »

M. FAYE : « Je maintiens que c'est 30 jours.

Autre chose aussi : il y a des plans annexés qui font partie de la délibération. Dans le schéma directeur du projet, il est quand même indiqué que l'équipement de quartier... J'ai cru comprendre que vous avez dit que l'équipement de quartier que devait faire le Département, était annulé : est-ce vrai ou faux ? Vous avez dit aussi que finalement, la Maison de Quartier ne serait pas déplacée alors que dans les plans, elle l'est... »

M. le Maire : « Excusez-moi, M. FAYE, mais nous ne comprenons pas ce que vous dites. Essayez de parler devant le micro. Qu'est-ce qui est annulé ? Je n'entends pas. »

M. FAYE : « Dans l'annexe I qui est jointe à la délibération, il y a le plan de l'opération et la description détaillée des logements et des équipements publics. Concernant la Maison de Quartier, il était prévu que finalement, elle reste à sa place : est-ce vrai ou faux ? Vous l'aviez dit... »

M. le Maire : « Écoutez, nous ne parlons pas de ce sujet aujourd'hui. Le Conseil Municipal n'a pas vocation à rediscuter de l'ensemble du projet des Blagis. Nous discutons de la charte de relogement. Pour information, en effet, il n'est pas question, à ce stade, que la Maison de Quartier change de

place. Elle va rester à sa place, d'autant plus que l'équilibre financier fera qu'elle sera rénovée dans ce lieu, et peut-être agrandie un peu, plutôt que reconstruite un peu plus haut dans la rue, comme nous l'avions envisagé à un moment puisque nous avons décidé de l'agrandir. Il se trouve que ce ne sont bien évidemment pas les mêmes coûts. Accessoirement, il y a aussi une valeur symbolique de l'équipement, qui est un peu le cœur du quartier. À ce jour, l'évolution du projet – puisqu'un projet, ça vit, ça évolue, c'est normal – fait que la Maison de Quartier reste à sa place, en effet, et qu'elle sera plutôt rénovée et en partie agrandie que changée de place, pour des raisons à la fois de coûts et de praticité.

Je vous demande de présenter votre amendement afin que nous le passions au vote, et je donnerai la parole aux autres personnes. »

M. FAYE : « M. le Maire, je viens de relire l'article 6 ; il n'y a pas l'engagement de la garantie de relogement. C'est tout. »

M. le Maire : « C'est le point 6.2. »

M. FAYE : « Ce sont trois propositions, voilà ! Il est noté que ce sera fait "autant que possible", ce qui ne veut pas dire que c'est sûr. C'est du bon français, c'est tout ! »

M. le Maire : « Si une personne n'obtient pas satisfaction, vous viendrez me voir, M. FAYE et là, je vous croirai. »

M. FAYE : « Un dernier point : puis-je lire mon amendement ? »

M. le Maire : « Vous pouvez le lire, M. FAYE. »

M. FAYE : « Je peux aussi le distribuer... »

M. le Maire : « Ce n'est pas la peine ; lisez-le, nous allons très bien l'entendre. »

M. FAYE : « C'est Mme BOURDET qui va le lire. »

Mme BOURDET : « J'aurai un petit résumé à faire avant notre vote, mais je vais d'abord lire l'amendement concernant la délibération. »

M. le Maire : « Vous avez donc la parole, Mme BOURDET. Vous ne l'avez pas demandée mais je vous la donne bien volontiers. »

Mme BOURDET : « J'aimerais que nous puissions faire cela sereinement. Cela me paraît important.

"Lors de l'opération immobilière de renouvellement urbain du quartier des Blagis, des logements, pour diverses raisons, vont être vides pendant des durées allant de quelques mois à 2 ans.

(Nous avons déjà soulevé la question à différentes occasions.)

Simultanément, de nombreux étudiants ont de grandes difficultés pour trouver des logements à loyers modestes pendant leurs études.

Plusieurs villes, en accord avec le propriétaire *(avec le bailleur, par exemple)* proposent de louer à des étudiants, à titre précaire, maximum une année universitaire, des logements vides qui sont en instance de démolition à plus ou moins court terme.

Cette action est gagnante/gagnante.

Le propriétaire reçoit un loyer et évite tout squat, l'étudiant a pour une durée de quelques mois un logement à coût modeste (on peut aussi faire de la colocation suivant la taille de l'appartement). La position de Fontenay est idéale pour de nombreux étudiants.

D'où l'amendement proposé à cette délibération :

(Insérer le paragraphe suivant à l'article 1 de la Charte.)

Article 1 : Dans le cas de logements vides pour des durées de quelques mois à 2 ans avant démolition, le bailleur proposera à des étudiants ces logements à titre précaire pour une durée maximale d'une année universitaire. Les modalités pratiques seront définies par un accord entre le bailleur, la Ville et le CROUS". »

M. le Maire : « Merci, Mme BOURDET. Cela dit, j'observe encore un mélange des genres. La charte de relogement concerne des engagements pris par la Ville et par le bailleur vis-à-vis des occupants des lieux. L'idée que vous émettez est une très bonne idée. Je ne vais pas dire le contraire ; je l'avais eue. J'avais d'ailleurs contacté M. MERGY, en tant que Président de l'Association des Anciens Élèves de Lakanal, pour les étudiants qui sont en classe préparatoire, puisqu'il y a 600 demandes par an qui ne sont pas toutes satisfaites. J'en ai également parlé avec M. VANOVERSCHELDE. Il se trouve que c'est techniquement un peu compliqué, surtout compte tenu de la vétusté des bâtiments actuels et de la pression du squat au niveau de certains d'entre eux. Cependant, si cette solution est possible sur une partie des bâtiments, nous avons convenu avec M. VANOVERSCHELDE que nous la retiendrions. C'est effectivement une idée qui peut être intéressante.

Cela dit, la charte de relogement n'a pas pour vocation de préciser ce type d'obligations. Deuxièmement, je rappelle qu'elle a été validée non seulement par le bailleur et la Ville, mais aussi par l'État, en sa forme actuelle. Elle n'est donc pas amendable, sauf à redemander la vie de l'ensemble des partenaires, ce qui nous ferait perdre encore beaucoup de temps. Je ne peux donc qu'émettre un avis défavorable à cet amendement même si, sur le fond, comme je vous l'ai dit, nous avons déjà eu des discussions avec le bailleur sur ce point, compte tenu du fait que cela pouvait être réalisable au moins sur certaines parties de l'opération.

Je vous propose de passer au vote de l'amendement, si vous le voulez bien... »

Mme BULLET : « Je voudrais d'abord intervenir sur cet amendement. En ce moment, les étudiants cherchent des logements. Je vous rappelle que nous avons signé une charte avec une association qui s'appelle "Ensemble 2 Générations", qui trouve des logements chez les seniors pour des étudiants, selon trois modalités :

- Si l'étudiant s'engage à être là tous les soirs et à rendre des services, il ne paye pas ;
- Si l'étudiant est plus autonome, il paye un peu ;
- Si l'étudiant est encore plus autonome, il paye encore un peu plus.

Ce ne sont jamais des loyers très chers. Faites passer le mot, parce que c'est vraiment quelque chose qui fonctionne bien. C'est de l'intergénérationnel. C'est intéressant. Les jeunes ne sont pas tout seuls et les logements sont salubres. »

M. le Maire : « Merci. Mme GAGNARD, sur l'amendement également. »

Mme GAGNARD : « Je rejoins tout à fait ce que M. le Maire a dit concernant le mélange des genres. Effectivement, nous sommes sur une charte de relogement et nous nous retrouvons dans des projets surréalistes. Je voudrais simplement signaler qu'il s'agit de fausses bonnes idées. Toutes les personnes qui s'occupent des logements intermédiaires pour les jeunes, savent que si ce n'est pas médiatisé, cela ne fonctionne pas. Outre le fait que cet amendement n'a strictement rien à voir avec l'objet du débat de ce soir au Conseil Municipal, je crois qu'avant d'avancer des idées aussi saugrenues, il faut quand même les travailler dans la matérialité et dans la réalisation. »

M. le Maire : « Merci, Mme GAGNARD. Dans le fil des paroles, je crois que j'avais Mme ZINGER, puis M. BUCHET. Mme BOURDET avait aussi demandé la parole. »

Mme ZINGER : « Merci, M. le Maire. Tout d'abord, une petite remarque sur le préambule : je trouve qu'il est pour le moins excessif d'affirmer que le projet a été défini en lien avec les habitants. En effet, l'option démolition/reconstruction a été décidée, *a priori*, par Hauts-de-Seine Habitat et par la Ville, sans aucune étude comparative ni consultations, que ce soient des habitants ou du Conseil Municipal. Nous l'avons toujours déploré. Cette option que vous avez prise avec Hauts-de-Seine Habitat, est beaucoup plus coûteuse. Elle implique une forte densification avec la construction de 600 logements privés pour financer en partie la démolition/reconstruction. Elle implique également des incertitudes sur le financement, compte tenu du désengagement de l'État en matière d'aide à la pierre, qui nous est annoncé. Voilà pour mes remarques sur le préambule. Depuis, une consultation sur le projet de démolition/reconstruction a certes été effectuée mais, dire qu'il a été défini avec les habitants dès le départ, pour moi, ce n'est pas exact.

Sur la charte elle-même, il s'agit de la charte classique de relogement des locataires en cas de renouvellement urbain. Elle officialise les engagements de Hauts-de-Seine Habitat. C'est une bonne

chose. Cependant, une disposition me pose un problème : c'est le sort réservé aux locataires devenus occupants sans droit ni titre, comme l'a d'ailleurs rappelé M. DURAND, à la suite d'un jugement, la plupart du temps pour impayés. Il n'y aura donc pas de relogement sauf, dit la charte, cas exceptionnel. Si une telle disposition est conforme à la loi, puisque ce sont des habitants qui n'ont effectivement plus aucun droit ni titre, ses conséquences pour les personnes concernées sont dramatiques, puisqu'elles se retrouvent sans logement alors que, s'il n'y avait pas cette opération de démolition/reconstruction, dans la majorité des cas, l'exécution des jugements d'expulsion n'est pas autorisée par le Préfet avant qu'un relogement ne soit trouvé. Cela entraîne un trouble à l'ordre public et des conséquences sociales dramatiques. Sauf en cas de troubles graves de jouissance ou d'une dette qui ne fait qu'empirer, le Préfet évite d'autoriser le concours de la force publique pour procéder à l'expulsion. Je voudrais connaître le nombre de locataires devenus sans droit ni titre. Je demande que la Ville fasse pression sur Hauts-de-Seine Habitat pour qu'aucun habitant ne se retrouve à la rue. »

M. le Maire : « Merci, Mme ZINGER. Comme je l'ai précisé, la Ville sera aux côtés des habitants chaque fois que ce sera nécessaire, quelle que soit leur situation au regard de leur loyer. Les services sociaux de la Ville seront, bien sûr, mobilisés sur cette opération.

Vous dites des choses très inexactes, parce que nous nous sommes évidemment posé la question de savoir s'il fallait rénover ou reconstruire. Elle s'est surtout posée en termes techniques. Nous avons affaire à des bâtiments qui sont de très mauvaise qualité, très dégradés, et dans lesquelles il y a de l'amiante, y compris dans les habitations privées : sur les sols, sur les carrelages, quasiment partout dans les appartements. Les opérations de désamiantage nécessitent, de toute façon, l'évacuation de l'immeuble pour pouvoir être réalisées. À partir du moment où on est obligé de vider l'immeuble pour réaliser l'opération de désamiantage, la différence de coût devient relativement modique entre le coût des rénovations lourdes avec désamiantage de ce type, et le coût d'une déconstruction/reconstruction. Au final, le coût est donc peu différent pour un bâtiment qui resterait de très médiocre qualité, qui a été construit avec des normes qui sont aujourd'hui totalement obsolètes. Ce sont les professionnels de Hauts-de-Seine Habitat qui ont établi ce chiffrage. C'est Hauts-de-Seine Habitat qui est propriétaire ; ce n'est donc pas à moi de décider. Visiblement, cela ne faisait pas débat au niveau de la Direction de Hauts-de-Seine Habitat, contrairement à d'autres villes voisines où la qualité du bâti de départ n'était pas du tout la même. Nous avons évidemment évoqué ce problème avec Hauts-de-Seine Habitat. Par exemple, les bâtiments qui sont de l'autre côté de la rue, à Sceaux, sont de bien meilleure qualité. Ils ont pu être rénovés parce que cela "valait le coup". Les nôtres ne sont pas du tout de cette qualité de construction. Après une première expertise, Hauts-de-Seine Habitat nous a donc dit que ce n'était pas réalisable.

Accessoirement, il est évident que cela contraint beaucoup de projets. Je vous rappelle quand même que dans le concours pour le cabinet d'urbanisme, qui a été lancé par Hauts-de-Seine Habitat, les opérateurs avaient proposé une rénovation avec, au bout de chaque barre, la construction d'un immeuble supplémentaire pour financer l'opération. D'un point de vue urbanistique, on peut dire que c'était extrêmement discutable. Cela alourdissait considérablement le projet, tout cela pour avoir une partie des bâtiments où on aurait fait qu'enrober le problème puisque, dans bien des cas, on ne peut pas retirer complètement l'amiante. Il faut l'enrober. Finalement, on aurait eu des bâtiments dont la durée de vie aurait été limitée. C'était un peu moins cher dans le chiffrage, mais la différence n'était pas considérable. Pour Hauts-de-Seine Habitat, il n'y avait donc pas de débat quant à l'intérêt de faire une déconstruction/reconstruction, techniquement parlant.

Je ne suis pas urbaniste ni bailleur social. Honnêtement, le bailleur social ne choisit pas la solution la moins favorable pour lui. C'est lui qui est maître d'œuvre, en l'occurrence. Si on m'avait proposé une simple rénovation et qu'elle avait été justifiée, j'aurais pu retenir, mais c'était très compliqué.

De plus, cela limitait considérablement les possibilités de désenclavement du quartier. Vous savez que l'un des problèmes que nous avons à résoudre, c'est de reconnecter ce quartier avec la ville. Le prolongement de la rue Paul Verlaine, qui va permettre de reconnecter le quartier sur la rue Jean Perrin, aurait été plus compliqué à gérer si nous avions laissé les bâtiments en place.

Tout cela faisait qu'il y avait quand même beaucoup d'avantages à faire une opération de déconstruction/reconstruction. Ce n'est pas un choix qu'on peut soumettre à la concertation. C'est un choix technique, qui implique un engagement financier dans un contexte qui, comme vous l'avez rappelé, est celui d'un désengagement de l'État. Je vous rappelle que nous sommes sortis du dispositif ANRU. Il faut donc que l'opération trouve son équilibre financier. Le nombre de logements en

accession à la propriété est donc calibré de façon à retrouver une nouvelle proportion, qui sera encore majoritairement du logement social dans ce quartier, contrairement à ce que fait aujourd'hui Bagneux, par exemple. Je vous rappelle en effet qu'elle ne construit que 25 % de logements sociaux dans ses nouvelles constructions. Cette opération conservera donc majoritairement du logement social, mais ce logement sera devenu plus qualitatif et permettra donc aussi de retrouver une certaine forme de mixité sociale à l'intérieur du logement social.

Tout cela a donc quand même de multiples avantages. Honnêtement, je crois que ce projet est exemplaire. C'est d'ailleurs ce que me disent tous les Maires des communes voisines, quelles que soient leurs opinions politiques. De ce point de vue, les Maires ont plus de ressemblances que de divergences politiques, en général, dans la mesure où ils se frottent à peu près aux mêmes problèmes techniques et aux mêmes difficultés. Je crois donc que c'est un projet exemplaire qu'il a été fait en large concertation avec la population. Je vous rappelle que le projet de CASTRO DENISSOF a quasiment repris la totalité des *desiderata* qui ont été exprimés dans les groupes de travail qui ont été organisés avec la population. Après, on peut évidemment réécrire l'histoire et voir toujours midi à sa porte mais honnêtement, je crois qu'on a vraiment tenu compte de la concertation. Actuellement, les habitants toujours des craintes ; c'est naturel puisqu'on parle de leur logement. Cependant, dans le cadre du Conseil de Quartier, que nous avons réuni il n'y a pas longtemps, j'ai plutôt ressenti une impatience qu'une crainte du projet.

Je crois que M. BUCHET voulait intervenir. »

M. BUCHET : « En complément de ce qui a été dit par les uns par les autres – parce que je crois que beaucoup d'observations ont été émises et sont justes, notamment sur la nature même de l'importance de ce projet, qui est une option que vous avez choisie avec Hauts-de-Seine Habitat... D'ailleurs, pour faire suite à la remarque de Michel FAYE sur les considérants de ce type de projet par rapport à d'autres, notamment sur le fait de pouvoir réhabiliter et pas simplement démolir pour reconstruire, je réitère ma demande sur cette étude de la nature de l'amiante, qui rendrait obligatoire une telle opération d'une telle envergure. Je n'ai toujours pas de retour de la part de la Ville ; vous m'avez renvoyé sur Hauts-de-Seine Habitat.

Sur la charte à proprement parler, dans le rapport de présentation et dans le rapport oral présenté par Jean-Michel DURAND, les objectifs que vous avez affichés et réitérés à de nombreuses reprises auprès de la population, je les partage. Il s'agit de tout faire pour que tout le monde puisse rester aux mêmes conditions financières. C'est un objectif affiché. La réalité, y compris de la charte, malgré le travail impressionnant qui a été effectué, c'est qu'on rappelle des éléments réglementaires législatifs qui sont opposables. Tout ce qui concernerait des points supplémentaires, sur le fait de rester à Fontenay, de rester dans ce quartier, de rester au même loyer, etc., précise un certain nombre de motifs d'exclusion ou de non-prise en compte. Certains ont été remarqués par Françoise ZINGER. D'autres sont dans des nuances de formules. Michel FAYE a eu raison de le souligner à certaines reprises. Il n'y a pas du tout d'assurance totale, pour les personnes, de rentrer dans les cas de figure et dans les situations. Je ne veux pas non plus faire de procès d'intention. Personnellement, je ne voterai pas contre cette charte, parce que je pense que ce serait ridicule de voter contre les protections accordées par la loi et les quelques intentions qui sont mises dedans, mais qui ne sont pas opposables.

Enfin, j'ajoute un élément sur la nature globale du projet. D'une part, vous vous engagez sur 10 ans et pas dans le cadre d'un projet de la durée de votre mandat. Deuxièmement, l'objectif est de dire qu'il va y avoir 833 logements sociaux, dans un certain nombre de PLS. Il y a tout un débat sur la nature des PLS par rapport aux autres logements sociaux, d'autant plus qu'ils ne correspondent pas à la population présente. Personnellement, je n'y crois pas trop. Je pense qu'il y aura certainement les 600 logements, si vous restez aux rênes de cette Municipalité, mais je ne suis pas certain qu'il y aura 833 logements sociaux. Je pense qu'il y en aura moins, personnellement... »

M. le Maire : « Et cela, ce n'est pas un procès d'intention ? »

M. BUCHET : « C'est un sentiment. Je sais comment raisonne le bailleur, qui voudra faire les 600 logements parce qu'il voudra rentabiliser au maximum ses terrains, mais qui ne sera pas forcément dans une perspective de pouvoir refaire ces 833 logements sociaux. L'assurance que vous invoquez, dans les intentions que je partage, n'est pas opposable ni sans aucune nuance. Personnellement, je ne voterai donc pas contre, mais je m'abstiendrai sur cette délibération. »

M. le Maire : « Je vous rappelle que ce sont des obligations légales. »

M. BUCHET : « Je suis d'accord, mais c'est dans le temps qu'on voit les choses. Cette charte, c'est exactement la même que celle que la Mairie du Plessis-Robinson avait donnée aux habitants de leur cité. Or, vous connaissez bien la suite : elle a été bien différente des belles intentions invoquées au départ. »

Interventions hors micro.

M. BUCHET : « Nous n'allons pas voter contre. »

M. le Maire : « Écoutez, ce n'est pas la même. La charte du Plessis-Robinson n'avait aucun engagement sur le relogement sur site, d'une part. D'autre part, c'est encore une théorisation de l'immobilisme, ce que vous êtes en train de faire. En gros, il ne faut rien faire, il ne faut pas avancer. Il faut surtout laisser les gens "dans leur jus", dans des appartements qui sont en train de se dégrader... »

M. BUCHET : « Pas du tout : nous sommes d'accord là-dessus. »

M. le Maire : « Pourquoi voulez-vous que nous fassions moins bien que vous, M. BUCHET ? »

M. BUCHET : « Très honnêtement, vous avez des intentions affichées qui sont encore dans le rapport de présentation, mais la charte n'est ni opposable ni sans nuance. L'assurance, à 100 %, de pouvoir revenir dans les conditions que vous affichez dans le rapport de présentation, n'existe pas dans la charte. »

M. le Maire : « Nous nous y sommes engagés. »

M. BUCHET : « Moralement. »

M. le Maire : « Nous en parlerons à la fin du deuxième mandat, en effet. Je peux vous dire que nous nous y sommes engagés. Le problème est plutôt qu'une majorité des gens, dans l'enquête sociale, ne souhaite pas rester dans ce quartier.

Mme BOURDET, puis nous concluons, si vous en êtes d'accord, pour passer au vote. »

Mme BOURDET : « Merci, M. le Maire. Il est tout à fait clair que les points positifs de cette rénovation, nous les connaissons. Les difficultés du projet, nous les connaissons. Le travail des services pour réaliser la charte est tout à fait exemplaire. Cependant, un certain nombre d'objections qui ont été émises, nous amènera effectivement à nous abstenir, nous aussi.

Je voudrais finir par un petit exemple. Je sais très bien que dès que nous ne sommes pas d'accord, nous mélangeons les genres et nos idées sont saugrenues. Je vais donc avoir une idée saugrenue de plus. Nous sommes dans l'innovation. Dans le meilleur des mondes où nous vivons, supposons que vous occupiez un logement. Vous avez élevé vos enfants, qui habitent désormais raisonnablement ailleurs. Vous devez donc déménager pour un deux-pièces, à choisir parmi trois propositions de deux-pièces jugées raisonnables, en trois fois 10 jours, c'est-à-dire en un mois. Une commission raisonnable traitera tous les habitants de la même façon. Au cas où cette méthode raisonnable n'aboutirait pas, pour une raison évidemment déraisonnable, dans le cadre d'une charte est tout à fait raisonnable, le bailleur aura les pouvoirs nécessaires à la réalisation de ses objectifs raisonnables. C'est un côté humain, sur lequel vous dites que vous vous engagez, sur lequel je ne demande pas mieux que de pouvoir m'en féliciter lorsque ce sera fait, mais sur lequel je crois que nous devons être extrêmement prudents.

Compte tenu de l'ensemble des choses qui ont été dites, nous nous abstiendrons donc. »

M. le Maire : « Très bien. Je ne ferai aucune remarque sur le fait que ce projet est en chantier depuis 4 ans et que jusqu'à présent, vous avez voté pour toutes les délibérations avec un bel ensemble et avec, à ce moment-là, visiblement beaucoup plus d'enthousiasme que maintenant. Cela doit être l'effet

magique de l'opposition... Je ne parle pas de vous, M. BUCHET : vous êtes toujours opposés à tout ce que nous avons fait ! J'en suis d'accord !

Je vous propose de passer successivement aux deux votes, si vous en êtes d'accord... »

M. BOURDET : « S'il vous plaît, je voudrais d'abord répondre à ce que vous avez dit. »

M. le Maire : « Écoutez, ce n'est pas un débat... »

Mme BOURDET : « C'est seulement un mot. Je voudrais seulement être claire. Les choses que nous refusons aujourd'hui publiquement, il nous est tout à fait arrivé de les défendre de la même manière en Bureau Municipal. Il est logique désormais, nous les affichions. »

M. le Maire : « Merci de cette précision. Nous allons donc passer aux deux votes successifs. Nous allons commencer par l'amendement proposé par le groupe Associatif et Citoyen, représenté par M. FAYE. Qui est pour ? Très bien. C'est merveilleux de vous voir voter ensemble, M. FAYE et M. BUCHET. Depuis 25 ans que vous partagez le même destin municipal au sein de cette assemblée, je vois que... »

M. BUCHET : « Quand de bonnes idées sont proposées, nous votons pour, y compris si c'est vous qui les portez ! »

M. le Maire : « L'idée était de moi, en plus ; c'est merveilleux ! Je suis vraiment très, très touché !

Qui s'abstient ? Très bien. Cet amendement est donc rejeté. Cela dit, je le répète : si nous pouvons le réaliser sur une partie du projet, comme c'était l'idée de la majorité municipale, nous essaierons de le mettre en œuvre, mais encore une fois, ce n'est pas l'objet de la charte de relogement. »

Amendement déposé par M. FAYE au nom du groupe Associatif et Citoyen concernant la délibération n° 2 « Approbation de la charte partenariale de relogement dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier des Paradis – Fontenay-aux-Roses.

Rapport de présentation :

Lors de l'opération immobilière de renouvellement urbain du quartier des Blagis, des logements, pour diverses raisons vont être vides pendant des durées allant de quelques mois à 2 ans. Simultanément de nombreux étudiants ont de grandes difficultés pour trouver des logements à loyers modestes pendant leurs études.

Plusieurs villes, en accord avec le propriétaire, proposent de louer à des étudiants, à titre précaire, maximum une année universitaire, des logements vides qui sont en instance de démolition à plus ou moins court terme.

D'où l'amendement proposé à cette délibération :

Insérer le paragraphe suivant à l'article 1 de la Charte.

Article 1 : *Dans le cadre de logements vides pour des durées de quelques mois à 2 ans avant démolition, le bailleur proposera à des étudiants ces logements à titre précaire pour une durée maximale d'une année universitaire. Les modalités pratiques seront définies par un accord entre le bailleur, la ville et le CROUS.*

Amendement rejeté à la majorité absolue

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à M. FAYE), J.-M. GASSELIN (pouvoir à V. FONTAINE-BORDENAVE), P. BUCHET, S. CICERONE, votent pour].
[A. SOMMIER, G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER), D. BEKIARI, J.-J. FREDOUILLE, s'abstiennent].

M. le Maire : « Deuxièmement, nous allons voter sur la charte de relogement elle-même. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Cette charte est donc adoptée. »

Le Conseil municipal, à la **majorité absolue**, adopte la charte partenariale de relogement dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier des Paradis – Fontenay-aux-Roses.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à M. FAYE), J.-M. GASSELIN (pouvoir à V. FONTAINE-BORDENAVE), P. BUCHET, S. CICERONE, A. SOMMIER, F. ZINGER, G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER), D. BEKIARI, J.-J. FREDOUILLE, s'abstiennent].

➤ RESSOURCES HUMAINES

3 - Rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes

M. le Maire : « Le rapporteur et M. AUBRUN. »

M. AUBRUN : « Merci, M. le Maire. Je rappelle, en préambule, que ce rapport ne donne pas lieu à un vote. C'est simplement une formation.

Le cadre juridique et son contenu : c'est une obligation instaurée par la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel. Ce rapport doit se composer de deux parties :

- Une première partie concerne le bilan des ressources humaines de la collectivité territoriale ;
- Une seconde partie concerne le bilan des politiques publiques pour favoriser l'égalité hommes/femmes.

Il est envisagé de créer un observatoire interne de l'égalité hommes/femmes, dans l'objectif de faire des propositions et de valider des observations, notamment sur :

- Les rémunérations et les parcours professionnels ;
- La promotion de la parité dans le cadre des actions de formation ;
- La mixité entre les filières et les cadres d'emplois ;
- L'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- La prévention de toute violence faite aux agents sur leur lieu de travail et la lutte contre toute forme de harcèlement.

Cet observatoire interne prendra la forme d'un groupe de travail composé, sur la base du volontariat, de membres du personnel ainsi que de membres du comité technique. C'est important, puisque les membres qui composent le comité technique, viennent de tous les horizons et que tous les groupes de la Municipalité y sont représentés. La création d'un tel observatoire permettra, d'une part, de s'approprier un premier état des lieux et d'autre part, de créer les conditions d'une écoute active pour travailler dans la concertation sur les actions menées.

Vous avez eu tous les tableaux, mais je vais quand même vous rappeler les principaux éléments. Au sein des postes permanents, c'est-à-dire des 457 agents titulaires, il y a 312 femmes et 145 hommes, soit 70 % de femmes. Je rappelle que les agents stagiaires sont sur le point de devenir titulaires. Ils suivent un stage pendant un an avant d'être titularisés. Concernant les non-titulaires et les stagiaires, 339 agents sont concernés, dont 235 femmes et 104 hommes, soit 75 % de femmes. Les filières que l'on peut qualifier de féminines sont les filières administratives (96 femmes pour 14 hommes), les filières techniques (97 femmes pour 98 hommes), les filières médico-sociales (88 femmes pour 2 hommes). Après, viennent des filières moins nourries, comme la police municipale, qui n'est constituée que d'hommes. L'ASVP n'a en effet pas le statut de policière municipale. Je vous rappelle que nous parlons de 2017 ; cela a changé en 2018. Les métiers les plus féminisés sont ceux de la petite enfance, les ATSEM et les agents sociaux. La Commune compte 48 postes de cadres, dont 12 hommes et 36 femmes. Les postes les plus élevés dans la hiérarchie sont occupés à 65 % par des femmes. Elles sont donc très représentées dans les postes de cadres. En catégorie A, c'est-à-dire les cadres les plus élevés, il y a 28 femmes (65 %) et 15 hommes. En catégorie B, il y a 40 femmes (74 %) et 14 hommes. En catégorie C, il y a 244 femmes (68 %) et 116 hommes. L'âge moyen des femmes est de 45,11 ans. L'âge moyen des hommes est de 45,20 ans. Il y a pratiquement égalité. Concernant l'organisation du temps de travail pour les statutaires et stagiaires, il y a 288 femmes et 141 hommes à temps complet. Il y a 20 femmes et 3 hommes à temps partiel. Il y a 4 femmes et 1 homme à temps non complet. Le congé parental intéresse apparemment plus les femmes que les hommes, puisqu'il y a 7 % de femmes contre 2 % d'hommes. En congé parental, il y a 1 femme et

aucun homme. Concernant la charte de temps, la collectivité n'en dispose pas pour l'instant. De même, le télétravail ne se prête pas à la collectivité territoriale. Nous y viendrons peut-être lorsque ce sera autorisé. Concernant le taux d'absentéisme, en comptant les maladies ordinaires, les congés de longue maladie, les accidents du travail, etc., il est de 80,77 % chez les femmes et de 66,90 % chez les hommes. Attention : 80 %, cela paraît énorme, mais il peut s'agir d'absence pour une journée. La journée de carence ne participe pas à cela, puisqu'elle n'est valable qu'en 2018. Vous savez que nous avons à cœur de former nos agents le plus possible. Toutes catégories confondues, 309 femmes ont suivi des formations contre 62 hommes. Le salaire moyen des femmes est de 1 385,15 €. Le salaire moyen des hommes est de 1 383,56 €. Il faut y ajouter 282 € de prime pour les femmes et 286,76 € pour les hommes.

Voilà ; je vous ai lu l'essentiel. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions. »

M. le Maire : « Merci, M. AUBRUN. J'ajoute un petit détail : en 2017, le nombre de jours d'absentéisme pour maladie a diminué dans la collectivité, ce qui est bien sûr une bonne nouvelle. Cela a eu lieu avant l'instauration du jour de carence, qui va probablement renforcer cet effet. »

M. AUBRUN : « Puis ajouter quelque chose, M. le Maire ? »

M. le Maire : « Bien sûr. »

M. AUBRUN : « Nous avons eu les statistiques du premier trimestre 2018. Il y a une forte diminution du taux d'absentéisme pour maladie et pour accident de travail, entre 30 et 40 % de moins. J'espère que les autres trimestres confirmeront cette tendance. »

M. le Maire : « Merci pour cette information. Y a-t-il d'autres questions, avant que nous prenions acte ? Mes chers collègues, je vous invite donc à prendre acte du rapport qui vous a été fait en matière d'égalité hommes/femmes, à moins qu'il n'y ait une question. Mme BOURDET, peut-être allez-vous me demander de masculiniser la collectivité ? Je sais que vous êtes très attachés à la parité alors que là, le personnel est très majoritairement féminin. Peut-être faudrait-il que nous recrutions un peu plus dans... »

Mme BOURDET : « Tout à fait. La notion d'observatoire interne est intéressante. Quand on parle d'égalité homme/femme, il est nécessaire d'aller jusqu'au fond des choses. C'est vrai que nos collectivités sont très féminisées. Ce n'est pas le fait de la collectivité fontenaisienne mais vraiment un phénomène de société. C'est particulièrement le cas pour tout ce qui concerne les métiers de la petite enfance, de l'enfance et du social. J'ai déjà envie de poser une question à tous nos élus : Messieurs, n'êtes-vous pas intéressés par le conseil d'administration du CCAS ? J'ai été frappée de voir qu'il n'y avait que des femmes.

Indépendamment des statistiques, il serait intéressant que nous portions notre réflexion sur ce genre de choses. Pourquoi nos enfants, nos personnes âgées, nos concitoyens porteurs de handicap, reçoivent-ils des soins, à 99,9 %, dirais-je pour résumer l'idée, de femmes ? Comment nos enfants, qui passent beaucoup de temps en collectivité, vont-ils ressentir la répartition des rôles chez les adultes ? Quelles en sont les conséquences ? C'est vrai que nos services, qui sont constitués majoritairement de femmes, effectuent très bien le travail qu'on leur demande, mais je pense que nous, élus, devrions essayer de réfléchir un peu plus. C'est aussi une forme de respect des envers les autres, et envers nos personnels, de réfléchir à cette féminisation que je qualifierais d'excessive dans certains cas, au même titre qu'il y a, de temps en temps, des masculinisations excessives. Je pose la question. Je ne prétends pas que ce sera fait dans cet observatoire, mais lorsqu'on fait une observation, il est important de poser les bonnes questions, pas seulement de savoir combien on a de personnes d'un côté ou de l'autre.

Je voudrais également faire une observation. Quand on indique que la filière de l'animation compte 27 femmes et 15 hommes, c'est quelque chose qui correspond à la définition administrative, certes, mais nous avons une centaine de personnes dans cette filière. Il y a peut-être une quinzaine d'hommes titulaires, mais il y a beaucoup de femmes en situation précaire. »

M. le Maire : « Très bien. Je vous remercie, mes chers collègues. Nous allons donc prendre acte de ce rapport. »

Le Conseil municipal, **prend acte**, de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes sur la base des données 2017.

➤ **VIE ASSOCIATIVE**

4 - Subvention aux Associations et Etablissements Publics pour 2018

M. le Maire : « Mme GAGNARD nous présente ce point. Il s'agit en fait de revoter un point, compte tenu d'un certain flou qui s'est produit au moment du vote. Mme GAGNARD va nous expliquer cela plus précisément. »

Mme GAGNARD : « Merci, M. le Maire. Je vais tâcher de faire très synthétique. Nous avons expliqué, lors du vote du 19 mars, les grandes orientations de la Ville, qui sont le maintien des subventions pour pratiquement toutes les associations sauf une, la poursuite de l'effort engagé dans la vie associative, la mutualisation et le développement des appels à projets. Tout cela n'a pas changé entre le 19 mars et aujourd'hui. Simplement, comme nous n'avons pas été suffisamment précis dans la votation au moment où nous avons abordé un certain nombre d'associations, pour lesquelles il y a participation d'élus dans le conseil d'administration, nous revenons sur ce vote afin qu'il n'y ait aucun doute sur les montants votés et, surtout, sur qui prend part au vote.

Je propose de vous faire la présentation extrêmement rapidement, à savoir relire les éléments concernant les attributions budgétaires pour 2018, avec la précision que j'ai faite : il n'y a, bien entendu, pas de changement par rapport à tout ce que nous avons évoqué le 19 mars. Je peux ne relire que les montants des associations pour lesquelles des élus participent au conseil d'administration. »

M. le Maire : « Dans le libellé du vote, nous allons en fait proposer deux votes. Techniquement parlant, il y avait une subvention pour laquelle il y avait eu des votes contre ; nous allons donc la sortir de la délibération globale. Nous allons faire un vote pour la Caisse des Écoles, pour que chacun puisse refaire son vote dans les mêmes conditions. Pour tout le reste, il y avait eu un vote favorable. »

Mme GAGNARD : « Pardonnez-moi, mais la Ludothèque est dans la même situation : il y a deux élus dans son conseil d'administration. »

M. le Maire : « Tout à fait, mais ce n'est pas ce dont je parlais. Il y avait eu des votes contre le budget de la Caisse des Écoles. Nous allons donc procéder au vote de ce budget à part. Pour toutes les autres associations, pour lesquelles il y avait eu un consensus de l'assemblée, je vais vous repréciser les exclusions du vote à prendre en compte dans le cadre du procès-verbal, de façon à ce qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur la possibilité d'un conflit d'intérêts au moment du vote. C'est pour cela que nous revenons sur ce vote : parce qu'il n'a pas été précisé suffisamment clairement, d'après ce que nous a l'administration, au moment du vote, quelles étaient les exclusions de vote pour chacune des associations, compte tenu des représentations de la Ville dans les conseils d'administration. Vous savez que logiquement, si on fait partie d'un conseil d'administration, on doit s'abstenir au moment du vote, sous peine d'un conflit d'intérêts qui est condamnable légalement. Pour plus de clarté, nous avons choisi de repasser cette délibération, ce qui ne devrait pas nous prendre beaucoup de temps.

Je vous propose donc de passer au vote pour la Caisse des Écoles. Qui est contre le montant qui avait été défini lors du précédent Conseil, c'est-à-dire 131 845,11 €, contre 90 000 € compte administratifs 2017 ? Je précise, bien sûr, que les personnes qui sont à la Caisse des Écoles en tant que représentants de la Ville, c'est-à-dire M. LAFON, Mme CROCI, Mme ZINGER et moi-même, ne prennent pas part au vote. »

M. BUCHET : « Je voudrais faire une remarque. Les observations que nous avons faites lors du précédent vote, doivent aussi se retranscrire, notamment le point que j'avais souligné, c'est-à-dire la stabilité, *grosso modo*, des subventions. Je vous rappelle cependant que c'est une stabilité par rapport à l'année passée et non pas par rapport au début de votre mandat, ou certaines d'entre elles étaient plus importantes. »

M. le Maire : « Certes, mais tout n'était pas utilisé. En fait, il y a une stabilité des montants utilisés par la Caisse des Écoles. Nous avons d'ailleurs augmenté le panier des écoliers, cette année. Qui s'abstient ? Pas d'abstention.

Pour l'ensemble des autres subventions, je vous propose donc de passer au vote, en vous précisant que :

- Pour la ludothèque "Le Manège aux Jouets", Mme MERCADIER et Mme GAGNARD ne prennent pas part au vote ;
- Pour l'ADIB, M. PORCHERON, Mme GAGNARD, M. BUCHET et moi-même ne prenons pas part au vote ;
- Pour "Les Commerces de Fontenay", M. AUBRUN ne prend pas part au vote ;
- Pour "L'Association culturelle des Sorrières", Mme GALANTE-GUILLEMINOT ne prend pas part au vote ;
- Pour le CUF, M. DURANT et Mme ALVARO ne prennent pas part au vote ;
- Pour le "Comité d'entente des anciens combattants", M. RIBATTO et moi-même ne prenons pas part au vote ;
- Pour l'accompagnement scolaire aux Paradis, M. DURAND ne prend pas part au vote ;
- Pour le "Souvenir Français", M. CHAMBON ne prend pas part au vote ;
- Pour "Fontenay, culture et loisirs", M. AUBRUN ne prend pas part au vote ;
- Pour "Parents", Mme ALVARO et M. GASSELIN ne prennent pas part au vote ;
- Pour "Dysparents", Mme ALVARO et M. GASSELIN ne prennent pas part au vote ;
- Pour le CCJL, Mme GAGNARD, Mme GALANTE-GUILLEMINOT, Mme RADOARISOA, Mme CROCI, Mme FOULARD et Mme BEKIARI ne prennent pas part au vote ;
- Pour le CCAS, moi-même, en tant que Président, Mme BULLETT, Mme MORIN, Mme CROCI, Mme MERCADIER, Mme LE ROUZES, Mme SOMMIER, Mme MARAZANO et Mme BOURDET, nous ne prenons pas part au vote.

Compte tenu de ces précisions tenant compte des conflits d'intérêts, je vous propose d'approuver la délibération globale d'attribution des subventions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de retirer la délibération n° DEL180319_7 du 19 mars 2018 et attribue les subventions suivantes, pour l'année 2018, aux associations ci-après :

BENEFICIAIRES	BP 2018	VOTES
CCJL	200 000 €	A l'unanimité des suffrages exprimés F. GAGNARD, M. GALANTE-GUILLEMINOT, V. RADOARISOA, S. CROCI, M. FOULARD, D. BEKIARI, Ne participent pas au vote
Caisse des Ecoles	131 845,11 €	A l'unanimité des suffrages exprimés D. LAFON, S. CROCI, F. ZINGER Ne participent pas au vote
CCAS	709 000 €	A l'unanimité des suffrages exprimés L. VASTEL (Président de droit), A. BULLETT, M.-E. MORIN, S. CROCI, A.-M. MERCADIER, S. LE ROUZES, A. SOMMIER, C. MARAZANO, S. BOURDET Ne participent pas au vote
Sous total satellites	1 040 845,11€	
Association Sportive Fontenaisienne	290 000 €	Unanimité
Comité des œuvres sociales	120 000 €	Unanimité
Ludothèque Le Manège aux Jouets	82 730 €	A l'unanimité des suffrages exprimés

		A.-M. MERCADIER, F. GAGNARD Ne participent pas au vote
ADIB	10 000 €	A l'unanimité des suffrages exprimés J.-C. PORCHERON, F. GAGNARD, P. BUCHET Ne participent pas au vote
Les Commerces de Fontenay	7 600 €	A l'unanimité des suffrages exprimés J.-P. AUBRUN Ne participe pas au vote
GAFIB	4 500 €	Unanimité
Association socioculturelle des Sorrières	4 000 €	A l'unanimité des suffrages exprimés M. GALANTE-GUILLEMINOT Ne participe pas au vote
C.U. F	2 000 €	A l'unanimité des suffrages exprimés J.-M. DURAND, C. ALVARO Ne participent pas au vote
Camargo	4 000 €	Unanimité
Actrom Madras 97	2 500 €	Unanimité
Comité d'entente des anciens combattants	1 500 €	A l'unanimité des suffrages exprimés L. VASTEL, P. RIBATTO Ne participent pas au vote
CIDFF	2 500 €	Unanimité
Votre école chez vous	1 000 €	Unanimité
Blue Rose Big Band	1 000 €	Unanimité
ADAVIP	850 €	Unanimité
Accompagnement scolaire aux Paradis	600 €	A l'unanimité des suffrages exprimés J.-M. DURAND Ne participe pas au vote
Le Souvenir français	700 €	A l'unanimité des suffrages exprimés E. CHAMBON Ne participe pas au vote
Association Fontenaisienne de Tai-Chi-Chuan	300 €	Unanimité
Association Freestyle System	500 €	Unanimité
Fontenay Culture et Loisirs	1 300 €	A l'unanimité des suffrages exprimés J.-P. AUBRUN Ne participe pas au vote
Chorale Saint-Pierre Saint-Paul	500 €	Unanimité
France Alzheimer	500 €	Unanimité
Flamme d'Espoir France Haïti	400 €	Unanimité
Association Valentin Haüy	300 €	Unanimité
Association des amis d'Edmond et JJJ Rigal	1 300 €	Unanimité
Union Nationale des Anciens Combattants (UNC)	300 €	A l'unanimité des suffrages exprimés P. RIBATTO Ne participe pas au vote
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord (FNACA)	300 €	Unanimité
Arts et danse	300 €	Unanimité
Eien Vreizh	300 €	Unanimité
Association Prévention Routière	250 €	Unanimité

UNAFAM 92 (Union Nationale des amis de malades psychiques)	200 €	Unanimité
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)	450 €	Unanimité
Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP)	450 €	Unanimité
Parents	450 €	A l'unanimité des suffrages exprimés C. ALVARO, J.-M. GASSELIN Ne participent pas au vote
APEI SUD	250 €	Unanimité
Amitiés méridionales	150 €	Unanimité
Dysparents	500 €	A l'unanimité des suffrages exprimés C. ALVARO, J.-M. GASSELIN Ne participent pas au vote
Accolades	200 €	Unanimité
Total associations – subventions de fonctionnement	544 680 €	
Total général	1 085 625,14 €	

Les élus membres des conseils d'administration et les salariés des associations et établissements ci-dessus ne participent pas au vote.

Lorsque les modalités de calcul de la subvention sont prévues au sein de la convention liant la ville et l'organisme subventionné, les montants de subvention sont estimatifs et limitatifs et peuvent être révisés à la baisse. Les dépenses sont inscrites au budget primitif de l'exercice 2018.

5 - Subventions accordées aux Associations dans le cadre de l'appel à projets associatifs « Animation du Territoire Fontenaisien » - Session 2018

M. le Maire : « C'est Mme GAGNARD qui prend la parole. »

Mme GAGNARD : « Merci, M. le Maire. Les choses sont beaucoup plus simples, puisque c'est la première fois que nous examinons cela dans le cadre du budget 2018. Après avoir reçu 17 dossiers, une commission s'est tenue le 11 avril, en présence d'élus de la majorité et d'un représentant de l'opposition. Nous avons pu proposer l'attribution d'un certain nombre de financements à des projets participatifs dans l'objectif est d'animer le territoire. Cette méthode de travail par appel à projets crée une dynamique relativement intéressante. C'est la troisième année que nous nous engageons dans cette méthode. Quelques dossiers étaient assez intéressants mais n'ont pas pu, faute d'éléments suffisants, être traités dans la commission du 11 avril. Nous les traiterons donc, dans le courant du mois de mai, lors d'une commission supplémentaire.

Pour le moment, je rappelle que nous avons un budget de 61 000 €, lié aux engagements que nous avons dans le cadre du Contrat départemental. De toute évidence, quand nous aurons traité l'ensemble des projets ayant répondu à cet appel à projets associatifs, nous serons bien au-delà de cette participation départementale. Cela signifie que la Ville va accorder des crédits complémentaires, comme elle l'a déjà fait l'année dernière.

Je vous propose de voir très rapidement, pour chaque association, les montants proposés à l'attribution dans le cadre de cet appel à projets :

- "Bien grandir ensemble", avec un projet de parentalité bienveillant sur plusieurs sites : 6 750 € ;
- "Compagnie Camargo", qui développe un très intéressant festival de danses ouvertes : 8 000 €, montant déjà attribué en 2017 ;
- "Escrime pour tous", qui met en place un certain nombre de projets territorialisés : 2 500 € ;
- "Labyrinthe", qui va présenter des projets qui portent le titre très encourageant "De l'assiette à la planète" : 1 500 € ;

- "La ligue de l'enseignement des Hauts-de-Seine", qui travaille avec nous et qui va vraiment développer un certain nombre de projets : 5 000 € ;
- "Le manège aux jouets", dont quatre actions ont été retenues :
 - o La "Ludo buissonnière" est une reconduction de ce qui s'est fait l'an dernier, et qui permet des animations territoriales pendant l'été : 5 000 € ;
 - o "Jouer dans son quartier" est une action complémentaire : 5 500 € ;
 - o Le "Jeu des 7 familles" : 4 000 € ;
 - o Un week-end ludique : 4 500 €.

Je précise que pour la ludothèque, il y a un financement très particulier. Nous avons un financement d'actions et nous avons également un financement qui consiste dans le remboursement du poste de la personne qui est mise à disposition.

- Le "Souvenir Français" : 3 000 € ;
- Les "Gazelles au Far-West", qui est un titre très prometteur, pour un accès à la culture pour tous : 1 500 € ;
- "SOS Femmes Alternatives – Centre Flora Tristan" : 3 500 €. Ce projet réunit plusieurs partenaires de Fontenay-aux-Roses et propose un travail très intéressant en réseau.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous allons voir une commission complémentaire pour la suite des projets. Je vous remercie de bien vouloir délibérer de ces attributions, dont le montant total suite à la commission du 11 avril est de 53 350 €. »

M. le Maire : « Je voudrais apporter une précision, car Mme GAGNARD a omis le "Comité d'entente des anciens combattants et des victimes de guerre" : 2 300 € sont attribués, à l'occasion du centenaire de la guerre de 14-18. C'est aussi un projet très intéressant.

Je voudrais ajouter un petit mot. C'est vrai qu'au début, il y avait une certaine réserve. Quelques personnes ne croyaient pas forcément à la viabilité de ce nouveau dispositif que nous avons monté à partir de la globalisation des subventions qui étaient autrefois données directement par le Département. Cela offre un espace de discussion avec les associations, qui sont en train de s'approprier ce nouvel outil. Chaque année, le nombre de dossiers augmente. Des projets extrêmement intéressants peuvent voir le jour. Cela crée une espèce de dynamisation du tissu associatif, notamment pour l'animation sociale. On voit bien qu'un espace a été créé et qu'il permet à un certain nombre d'associations de nous proposer des choses très intéressantes, en partenariat avec la Ville. La ludothèque est un bel exemple, qui s'est tout de suite saisi de cet outil. Un "Festival du jouet" va probablement voir le jour à Fontenay. Ces projets sont donc très intéressants et très séduisants. Il crée cet espace de renouvellement associatif qui, finalement, vient remplacer une situation où on avait une subvention qu'on reconduisait année après année. Là, cela crée un espace un peu nouveau, qui permet de donner en plus un peu d'émulation entre les associations. Je crois que c'est extrêmement positif. Maintenant que cette nouvelle mécanique s'est mise en place, les associations en sont aussi très satisfaites parce que cela leur donne l'occasion d'avoir des idées, de faire jouer leur créativité, d'aller au bout de certains projets. Sinon, la question de l'augmentation des subventions était, bien sûr, posée tout le temps. Je trouve que c'est quelque chose qui prend bien et que c'est assez satisfaisant.

Y a-t-il des questions ? »

Mme GAGNARD : « M. le Maire, pardonnez-moi mais je voudrais apporter une précision, afin d'éviter le problème que nous avons eu avec les attributions de subventions. Je ferai la même observation pour la votation qui va suivre. Pour les projets d'actions liées à des associations ou des élus participent au conseil d'administration, nous observerons la même règle que précédemment pour éviter tout souci. »

M. le Maire : « En effet, mais nous allons donner place au débat avant de préciser les modalités du vote. M. BUCHET et Mme ZINGER, vous aviez demandé la parole. »

M. BUCHET : « Quelle était la somme que le Département finançait ? »

M. le Maire : « Jusqu'à présent, 61 350 €. Nous avons déjà consommé 53 000 € et nous allons probablement dépasser assez largement ce montant, puisqu'il y a une deuxième vague de projets, si j'ose dire, dont les dossiers n'étaient pas complets. »

M. BUCHET : « La somme de 61 000 € sera donc dépassée ? »

M. le Maire : « Elle sera largement dépassée, d'environ 20 000 €, probablement. Mme ZINGER. »

Mme ZINGER : « Je voulais poser la même question. »

M. le Maire : « Très bien. Je donne donc la liste des personnes qui ne participent pas au vote :

- Pour la ludothèque : Mme GAGNARD et Mme MERCADIER ;
- Pour le "Souvenir Français" : M. CHAMBON.

Je crois que c'est tout. Compte tenu de ces éléments, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour cette belle unanimité. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide d'attribuer dans le cadre de l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » 2018 les subventions suivantes :

Association	Projet	Montant du projet	Montant Sollicité	Montant attribué	Votes
Bien grandir ensemble	Bien grandir et parentalité bienveillante	30 300 €	6 750 €	6 750 €	Unanimité
Compagnie Camargo	Festival de danses ouvertes	37 750 €	8 000 €	8 000 €	Unanimité
Comité d'entente des Anciens combattants et des victimes de guerre	Centenaire des derniers combats de la guerre 14/18	3 800 €	2 300 €	2 300 €	A l'unanimité des suffrages exprimés L. VASTEL, P. RIBATTO Ne participent pas au vote
Escrime pour tous	Escrime en lumière	5 006 €	2 500 €	2 500 €	Unanimité
Labyrinthe	De l'assiette à la planète	1 951 €	1 800 €	1 500 €	Unanimité
La ligue de l'enseignement des Hauts-de-Seine	Appui au développement de la vie associative fontenaisienne	7 000 €	7 000 €	5 000 €	Unanimité
Le Manège aux jouets	Ludo buissonnière	5 600 €	5 300 €	5 300 €	A l'unanimité des suffrages exprimés AM. MERCADIER, F. GAGNARD Ne participent pas au vote
Le Manège aux jouets	Jouer son quartier	6 000 €	5 500 €	5 500 €	A l'unanimité des suffrages exprimés AM. MERCADIER, F. GAGNARD Ne participent pas au vote
Le Manège aux jouets	Création d'un jeu de 7 familles du quartier des Blagis	4 300 €	4 000 €	4 000 €	A l'unanimité des suffrages exprimés AM. MERCADIER, F. GAGNARD Ne participent pas au vote
Le Manège aux jouets	Week-end ludique "Le jeu se lève à l'Est !"	5 000 €	4 500 €	4 500 €	A l'unanimité des suffrages exprimés AM. MERCADIER, F. GAGNARD Ne participent pas au vote
Le Souvenir français de Fontenay-aux-Roses	Verdun 14/18	6 090 €	6 090 €	3 000 €	A l'unanimité des suffrages exprimés E. CHAMBON Ne participe pas au vote

Les Gazelles au Far Ouest	Accès à la culture pour tous	1 790 €	1 500 €	1 500 €	Unanimité
SOS Femmes Alternatives – Centre Flora Tristan	Sensibilisation sur les violences faites aux femmes	6 900 €	3 500 €	3 500 €	Unanimité
			Total	53 350 €	

➤ ACCESSIBILITE

6 - Présentation du rapport annuel 2017 de la commission communale pour l'accessibilité (CCA)

M. le Maire : « La parole est à Mme BULLET. »

Mme BULLET : « Merci, M. le Maire. Normalement, nous avons un diaporama.

Je rappelle que la loi, depuis le 11 février 2005, prévoit la création d'une commission communale pour l'accessibilité. Cette commission, qui avait été créée en 2006, ne s'était jamais réunie lors des précédentes mandatures. Depuis que nous sommes là, nous l'avons vraiment instaurée. Nous nous sommes réunis et nous avons travaillé avec les différents membres, avec les services techniques et d'autres partenaires. Tous les ans, je vous présente donc le rapport de l'année précédente.

Cette commission est composée de cinq membres élus, dont un de l'opposition, et de représentants d'associations de personnes handicapées ou âgées. Actuellement, nous avons l'association "Valentin Haüy", l'APEI 92, "France Alzheimer", et nous avons enfin le plaisir d'avoir quelqu'un de "L'Association des paralysés de France". Nous avons eu du mal à avoir quelqu'un mais nous sommes ravis : nous avons intégré une jeune femme qui, en plus, est très dynamique. Elle a un enfant et elle peut vraiment s'exprimer au nom des Fontenaisiens.

La mission de cette commission est de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, du logement et des transports. Elle établit son rapport annuel, qui est présenté en Conseil Municipal. Elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, dont les supports de communication comme le site Internet, le magazine municipal, etc. Le rapport annuel nous est donc présenté pour que nous en prenions acte, puis il est envoyé à M. le Préfet.

Notre commission s'est réunie de manière statutaire en février et en novembre. Il y a aussi eu des petites réunions de travail. Elle a validé le rapport communal de 2017 lors de la réunion du 29 mars 2018. Elle a fait de nouvelles propositions pour l'amélioration de l'accessibilité.

Les travaux réalisés en 2017 sont les suivants :

- Les abaissements des trottoirs au niveau des traversées piétonnes, pour plus de commodité, rue du Capitaine Paoli, rue Lemaire et rue Dolivet, entre la rue des Pierrelaye et la rue Boucicaut ;
- Les établissements recevant du public ont été révisés ;
- Dans le "Fontenay Scope", nous avons rajouté une borne d'éveil à la vigilance pour les personnes non voyantes ;
- Dans l'accueil de loisirs de La Fontaine, nous avons repris les sanitaires, au niveau des marches et des portes, qui ne correspondaient pas aux normes ;
- Dans le groupe scolaire des Pervenches, nous avons ajouté un élévateur PMR et mis les sanitaires aux normes. C'est très important parce que, jusqu'à présent, c'était très difficile pour les enfants handicapés. Ce sont aussi les parents, les gens qui travaillent dans l'école, les professeurs, qui peuvent utiliser cet élévateur. Cela nous permet de scolariser des enfants que nous ne pouvions pas scolariser avant et de les garder au centre de loisirs. Nous avons fait un gros travail pour l'insertion des enfants de Fontenay à Fontenay, sur lequel je vais revenir ensuite.

Concernant l'aide et le soutien dans la vie quotidienne, le CCAS instruit toujours les dossiers MDPH, pour les allocations d'adulte handicapé, les aides ménagères, les portages de repas, toutes les aides pour les personnes à mobilité réduite, la télé assistance. Le Pôle Handicap travaille énormément avec notre référente handicap, Maryse TORREGROSSA. En plus de tout ce que nous faisons de nouveau, elle reçoit de plus en plus de gens. Comme cela se sait, les gens viennent la voir. Elle peut ainsi analyser les situations et voir ce qu'il faut faire. Nous organisons aussi des sorties deux fois par an et des ateliers de jeux deux fois par semaine.

Le Service Enfance a beaucoup travaillé sur le handicap. Quand nous sommes arrivés, nous avons malheureusement trouvé une situation très délicate pour de nombreuses familles, qui ne pouvaient pas placer leurs enfants en école et/ou en centre de loisirs sur Fontenay-aux-Roses. Elles étaient obligées de se tourner vers des villes voisines, ce qui n'est pas normal ni acceptable. Nous avons donc beaucoup travaillé pour les intégrer. C'est compliqué à cause du bâti. Nous faisons donc des travaux au fil de l'eau, tous les ans, parce que nous ne pouvons évidemment pas tout faire en un an. Il faut aussi avoir du personnel qui s'occupe de ses enfants. Par exemple, un enfant autiste demande une personne à plein temps. De plus, ils ont besoin de ces personnes au même moment. Il faut donc plusieurs personnes pour aider plusieurs enfants. Il nous faut donc des animateurs, puis il faut les former. Nous avons donc aussi beaucoup travaillé sur la formation des animateurs. Il faut aussi que cela puisse se mettre en place avec l'Éducation Nationale. Pour le moment, nous avons déjà intégré onze enfants. Nous continuons sur cette trajectoire en associant les travaux physiques et l'organisation humaine pour accueillir ces enfants.

Concernant les ressources humaines, au niveau des employés municipaux, nous avons un taux d'emploi de handicapés de 9 %, puisque nous avons 43 personnes reconnues comme travailleurs handicapés.

Je ne vais pas reprendre toutes les actions de sensibilisation que nous avons menées. Je vais simplement vous citer quelques exemples :

- Le Pôle Handicap a mis en place un travail avec les services municipaux et partenaires du Territoire pour sensibiliser les professionnels dont je vous parlais tout à l'heure, qui vont s'occuper des handicapés plus spécifiquement, enfants ou adultes. Par exemple, beaucoup de personnes handicapées demandent les aides à domicile du CCAS. Il s'agit donc d'aider les familles et les personnes elles-mêmes ;
- Des événements en lien avec la "Journée internationale des personnes handicapées", que nous faisons toujours en collaboration avec d'autres services et avec les associations. Nous proposons des expositions d'œuvres. En 2018, nous avons ainsi présenté une BD en braille et en relief, avec l'association "Lions Club". Nous organisons également des conférences ;
- Une sensibilisation spécifique pour les équipes d'animations et d'accueil de loisirs : 41 personnes ont été sensibilisées par notre Pôle Handicap ;
- Le Service des Sports travaille aussi beaucoup à la sensibilisation au handisport, avec les associations ;
- Le "Club pré-ados" a organisé des journées avec des fauteuils pour montrer aux enfants comment cela se passe. Un club de basket en fauteuil est venu ;
- De la sensibilisation organisée avec l'ASF, qui monte d'ailleurs tout un service handisport. Elle avait répondu à l'appel à projets, l'année dernière, avec quelque chose de très précis (formations pour les animateurs, matériels, délais, acteurs, coûts). Tout cela est bien cadré et bien coordonné par la Mairie. C'est ce qui est intéressant : que nous travaillions tous ensemble. L'ASF a donc proposé la manifestation "Le sport tous ensemble" et le développement du handisport ;
- Le "Lions Club" nous aide aussi beaucoup, notamment pour les panneaux posés sur les places pour handicapés "Si tu prends ma place, prends aussi mon handicap". Ce sont en effet eux qui nous les fournissent.

Les perspectives pour 2018 sont les suivantes :

- Mettre à jour la Charte Handicap, qui date de 2001. Elle indiquait déjà qu'il fallait permettre aux enfants de venir dans nos écoles et dans nos centres de loisirs, mais il n'y avait pas eu grand-chose de fait, comme vous le voyez. Nous allons donc la mettre à jour et essayer de pointer vraiment les points les plus importants, avec des propositions efficaces ;
- Signer la charte SAIS 92 (Service d'Accompagnement et d'Information pour la Scolarisation des élèves handicapés). C'est quelque chose qui va se faire au niveau du Département, au mois de mai. Nous allons y aller ;

- Former un groupe de travail sur l'avancement des travaux du bâti, de la voirie et des transports. C'est un groupe de travail en interne de la commission. Un autre groupe de travail a d'ailleurs beaucoup travaillé, avec Séverine CROCI, sur la visibilité du site Internet de la Ville et du magazine ;
- Mutualiser et coordonner toutes les actions de sensibilisation en général qui se passent sur la ville, pour ne pas que chacun "fasse son petit truc dans son coin". Bien sûr, chaque acteur fait ce dont il a envie. Nous ne forçons personne. Ce qui est logique, c'est qu'il y ait un fil conducteur et que ce soit harmonieux ;
- Développer les partenariats avec tous les acteurs, notamment l'Observatoire des données sociales qui sera intégré dans les différents items, notamment l'emploi et le logement, qui est un gros souci pour les handicapés, et les besoins identifiés en direction du public en situation de handicap.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, Mme BULLET. Je trouve que ce rapport est très intéressant. Il démontre d'ailleurs combien le rôle d'une Mairie, c'est quand même, très majoritairement, de prendre soin de nos concitoyens, aussi bien dans des missions essentielles comme l'école, les crèches, etc., que quand ils sont en difficulté. L'adaptation de l'environnement à un handicap en fait partie. C'est aussi très important. Là aussi, nous avons un peu de retard, que nous sommes en train de combler. Je vous remercie d'ailleurs pour le travail assez remarquable qui a été fait dans ce domaine, depuis le début du mandat. Cela engendre évidemment d'inévitables dépenses mais, en même temps, je crois que c'est très important, surtout dans une ville comme la nôtre, qui présente une géographie assez pentue, avec parfois des traces de l'histoire, notamment tout l'environnement de la place de l'Église, qui était véritablement un gros handicap pour la mise en conformité des magasins. Dans de nombreux projets, nous voyons que le côté accessibilité n'a pas du tout été pris en compte au départ. Nous travaillons donc sur des bâtiments qu'il faut faire évoluer avec, parfois, un peu de difficulté. Je crois que tout cela est très important : c'est une des conditions du vivre-ensemble. Ce vivre-ensemble doit être décliné sous toutes ses formes. C'est donc très intéressant et très positif.

Avant que nous prenions acte de ce rapport d'accessibilité, y a-t-il des interventions ? M. BUCHET, puis M. FAYE et Mme BOURDET. »

M. BUCHET : « Merci pour ce rapport de présentation. J'aimerais quand même que sur ce sujet-là au moins, il n'y ait pas de polémiques inutiles. Je ne vais pas critiquer l'action qui est actuellement menée sur l'intégration, sur l'insertion, sur l'aménagement de la ville, etc. Cependant, la façon dont vous présentez les choses est particulièrement polémique. Vous dites qu'il ne s'est rien passé avant que vous arriviez : c'est une caricature. D'ailleurs, sur le site, il y a un document qui est très bien – je n'aimerais pas que vous le retiriez parce que je vous signale – sur toute la politique du handicap à Fontenay-aux-Roses depuis 50 ans. Il est en ligne et j'aimerais que vous puissiez le diffuser, parce qu'on voit que beaucoup d'actions sont menées dans la continuité. Ce ne sont pas simplement des projets récurrents, comme ceux que vous avez cités, mais des projets structurants. Je pense notamment la Résidence de l'Avenir, au foyer d'hébergement médicalisé pour les handicapés de la rue d'Estienne d'Orves, à l'accueil de jour, aux CLIS, au handisport, au Pôle Handicap, à la charte du handicap... Ce sont beaucoup de choses qui existaient, que nous avons mis en place avec d'autres partenaires, parce que c'est important et que nous ne sommes pas les seuls à agir dans ce domaine. Je crois que le minimum serait peut-être d'avoir une certaine humilité, à la fois pour avancer tous ensemble et pour ne pas utiliser ce genre de sujet de façon polémique, parce que le bilan est important. J'espère qu'il sera encore plus important à la fin de votre mandat. En tous les cas, je le souhaite pour l'intérêt de tous. J'aimerais simplement que ces éléments, qui sont sur le site Internet, puissent être plus largement diffusés, au-delà de l'année que vous avez résumée aujourd'hui. »

Mme BULLET : « Je vous rappelle que dans votre charte de 2001, figuraient les mentions : "Aménager les établissements scolaires pour les rendre accessibles à tous, ainsi que les centres de loisirs, les classes transplantées et autres sorties pédagogiques ». Quand nous sommes arrivés, rien n'était fait. Les gens se plaignaient d'ailleurs être obligés de mettre leurs enfants à Châtenay, par exemple, au centre de loisirs. Vous vous étiez engagés à payer la différence par rapport à ce qu'ils auraient payé en tant que Fontenaisiens sur Fontenay. C'est comme cela que vous faisiez, à l'époque. »

M. BUCHET : « Nous avons créé des CLIS pour pouvoir scolariser les enfants à Fontenay. J'imagine que vous allez en créer d'autres. Arrêter ce genre de polémiques inutiles, alors que je pense que les uns et les autres pourraient travailler utilement à avancer ensemble. Tout n'était passé et beaucoup restait à faire, certainement, et j'espère que vous allez continuer. »

M. le Maire : « M. BUCHET, on peut comparer des bilans, mais nous sommes là depuis 4 ans et vous avez géré la ville pendant 20 ans. Heureusement qu'en 20 ans, vous avez quand même fait un certain nombre de choses. Cependant, sur les 6 dernières années, M. BUCHET, je ne dirais qu'une seule chose : si votre préoccupation dans ce domaine était importante, on se demande pourquoi la commission communale d'accessibilité n'a pas été réunie. »

M. BUCHET : « C'est manifestement la seule chose que vous avez faite de nouveau ! »

M. le Maire : « C'est une pirouette de tribune, M. BUCHET ! En attendant, on ne peut pas prétendre avoir une préoccupation du handicap quand on ne réunit pas la commission d'accessibilité pendant 6 ans. »

Mme BULLETT : « Excusez-moi, mais elle était quand même obligatoire depuis 2005. C'est comme l'ABS, qui était obligatoire depuis 1991 ou 1994, mais que vous n'avez jamais mise en place. Nous l'avons fait et nous la faisons vivre. Nous, nous faisons les choses : non seulement les choses obligatoires, mais aussi par un travail en partenariat avec tous les acteurs locaux. Cela se passe très bien. »

Intervention hors micro.

M. le Maire : « Je suis d'accord que ce n'est pas le meilleur sujet pour trouver de la polémique. À l'évidence, comme dirait Alphonse Karr : "La politique, plus ça change, plus c'est la même chose". Je dirais aussi que malgré tout, on ne peut pas réécrire l'histoire, M. BUCHET. Je suis désolé, mais on ne peut pas prétendre avoir une politique en faveur du handicap en oubliant pendant 6 ans de réunir la commission locale d'accessibilité. Ce n'est pas possible. Maintenant, je ne conteste pas qu'en 20 ans, vous avez dû faire des choses, bien évidemment. En tout cas, un retard a été pris. D'ailleurs, je n'ai pas dit plus. J'ai dit qu'un retard avait été pris dans l'aménagement de notre ville et que nous essayons de le combler, malgré des conditions budgétaires parfois très tendues, comme vous l'avez vu en début de mandat. Nous avons malgré tout continué à faire avancer ce dossier, même s'il est parfois coûteux, parce que c'est quelque chose d'extrêmement important.

Y a-t-il d'autres remarques ? M. FAYE, puis Mme BOURDET. »

M. FAYE : « Merci, M. le Maire. Il y a un point sur lequel a insisté Mme BULLETT, à la fin de son intervention : le logement. C'est un gros problème de trouver des logements, pour les handicapés. Je tiens quand même à rappeler que le Gouvernement actuel, dans le cadre de la "simplification" des normes, veut réduire les demandes à la fois écologiques et pour les handicapés. Je pense qu'il serait bon, peut-être pas ce soir mais la prochaine fois, qu'il y ait un vœu du Conseil Municipal pour dire que nous souhaitons qu'on ne touche pas aux normes pour les handicapés dans les nouvelles constructions, car cela revient à exclure, comme Mme BULLETT l'a rappelé, des gens pour trouver un logement. »

Intervention hors micro.

M. FAYE : « De nouvelles normes sont prévues pour simplifier : on ne sera pas obligé de respecter autant qu'avant les normes pour les handicapés, ainsi que les normes écologiques. Il suffit de voir le projet de loi. Je dis bien que c'est un projet : ce n'est pas encore voté. »

M. le Maire : « J'entends ce que vous dites. Sur le fond, bien évidemment, nous sommes souvent d'accord, puisque nous ne pouvons qu'être d'accord. En même temps, les normes actuelles imposent une accessibilité systématique, qui n'est pas toujours extrêmement simple à organiser. Je ne sais pas quel sera le contenu de la réforme dont vous me parlez. De plus, j'ai toujours des réticences à faire de la politique nationale ; restons locaux, M. FAYE. N'étant pas très fan de la politique politicienne, je pense que nous laisserons venir et que nous verrons à ce moment-là.

Mme BOURDET. »

Mme BOURDET : « Merci, M. le Maire. Vous avez dit que vous aviez intégré onze enfants handicapés, et lourdement handicapés. Je voudrais souligner la qualité du service périscolaire pour les efforts fournis. De grandes difficultés et des états de stress ne manquent pas, encore actuellement, parce qu'accueillir ces enfants-là dans des conditions, qui ont été faites au mieux mais qui restent précaires, compte tenu des budgets qui sont absents. Je pense que nous gagnerions tous à être très attentifs à ce qu'on appelle le SAIS. C'est la voie qui nous a permis de progresser et qui permet aux personnels de se sentir reconnus. Je dirais un peu comme pour les réunions du CCAS : ce serait bien que la Ville et les élus soient très actifs dans ce SAIS 92. »

M. le Maire : « M. LAFON. »

M. LAFON : « Je crois en effet, Suzanne, que nous pouvons rendre hommage au travail qui a été fait. Fontenay-aux-Roses est une ville exemplaire, qui fait son possible pour accueillir ces enfants.

Pour revenir aux normes, je pense qu'il y a un débat que le politique devrait avoir un jour : savoir ce que c'est qu'une norme, comment elle s'applique et à quoi elle sert. Je prends toujours un exemple qui me choque profondément : on dit que les trains doivent être accessibles aux handicapés. En fait, que prône-t-on ? On prône le fait que tous les wagons doivent être accessibles aux handicapés. C'est vrai, c'est le monde idéal quand on a des ressources, mais ne vaudrait-il mieux pas, sans stigmatiser et en essayant d'aider, avoir un wagon accessible aux handicapés dans de très bonnes conditions, et au lieu d'avoir un train accessible, avoir six trains accessibles ? Ce sont ces questions-là qui se posent. Le débat idéologique et politique sur la norme, je veux bien l'avoir, mais je veux l'avoir en connaissance de cause et regarder ce qu'il y a dans les textes. Je rappelle quand même que le rapport LAMBERT – on ne peut pas me soupçonner d'être proche de M. LAMBERT – annonçait qu'il y avait plusieurs centaines de milliers de normes et de standards qui s'appliquaient aux collectivités territoriales. Il mesurait d'ailleurs que c'était un surcoût de plusieurs milliards d'euros par an pour l'ensemble des collectivités locales. C'est sur tout cela qu'il faut réfléchir. Je ne me prononcerai donc pas de façon abrupte, comme vous le faites, sur l'évolution. Il y a une vraie réflexion à avoir, je suis d'accord. »

M. le Maire : « C'est un débat beaucoup plus large, qui est le débat de la gestion des affaires à l'échelon d'une collectivité ou d'un pays. Faut-il tout sacrifier à une solution idéale qu'on n'obtient jamais, ou accepter une solution imparfaite qui, elle, a de bonnes chances de faire avancer les choses ? Je crois que c'est un débat qui dépasse largement notre assemblée. Je vous propose donc de clôturer ce débat pour prendre acte du rapport... M. FAYE, le débat est terminé... »

M. FAYE : « Je rappelle que refuser de rendre accessibles les logements aux personnes handicapées entraîne de facto l'isolation progressive de ces dernières et empêchera nombre d'entre elles à quitter leur logement pour aller en EHPAD : est-ce le but recherché ? »

M. le Maire : « Nous allons arrêter prendre acte du débat. Écoutez, il y a un moment où cela n'a pas de sens... Très bien ; merci, M. FAYE. Nous prenons donc acte du rapport sur l'accessibilité et nous passons au point suivant de l'ordre du jour. »

Le Conseil municipal, **prend acte**, de la présentation du rapport de la commission communale pour l'accessibilité pour l'année 2017.

➤ SPORT

7 - Approbation de la convention de mise à disposition hors temps scolaire du Gymnase du Collège Les Ormeaux au profit de la commune de Fontenay-aux-Roses

M. le Maire : « Mme BENMERADI a la parole. »

Mme BENMERADI : « Merci, M. le Maire. La Ville apporte son soutien aux associations du territoire à travers l'attribution de subventions, la mise à disposition de matériels et de locaux. Afin d'accroître l'offre en équipements sportifs, très sollicités par les associations sportives de la ville, la Ville a demandé au Département de lui mettre à disposition des créneaux au sein du gymnase des Ormeaux.

La Ville dispose de conventions de mise à disposition des locaux avec les associations concernées. Par ailleurs, elle loue au collège des créneaux au sein des équipements municipaux.

Une convention de mise à disposition du gymnase du collège des Ormeaux au profit de la Ville, d'une durée de 3 ans, avait été signée en date du 1^{er} février 2015, entre la Principale du collège, le Maire et le Président du Conseil Départemental. Le Département a proposé à la Ville de signer une nouvelle convention de mise à disposition, dont certains articles ont été modifiés afin, notamment, que la Commune s'engage à participer au nettoyage des locaux et assure la gestion des ouvertures et fermetures de l'équipement pendant ses horaires d'utilisation. On peut souligner que le Département a récemment réalisé des travaux de réfection du sol du gymnase, afin de répondre aux besoins du monde sportif.

Aussi, au vu de ces éléments, il convient d'approuver la convention de mise à disposition. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, Mme BENMERADI. Je rappelle qu'effectivement, le Département a fait des travaux assez significatifs de remise en état des surfaces de jeu dans le gymnase, à ma demande en l'occurrence, puisque la principale m'avait alerté sur le fait que cela ne correspondait pas aux besoins des sportifs, notamment ceux de l'ASF.

M. FAYE, vous avez une remarque. »

M. FAYE : « Simplement, il y a une convention qui est annexée à la délibération. Mme Karine RICHARD n'est plus la principale du collège. Ce serait bien que dans la convention, on mette le nom réel du principal. »

M. le Maire : « Vous savez, la délibération consiste à m'autoriser à signer la convention, qui sera bien sûr mise à jour, ne vous inquiétez pas. Même BOURDET nous avait d'ailleurs informés de ce point pendant la commission. Cela n'a aucune importance.

Si ce sont là toutes les remarques, *a priori*, nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve la convention de mise à disposition du gymnase des Ormeaux entre le Département des Hauts-de-Seine, le Collège des Ormeaux et la Commune de Fontenay-aux-Roses, autorise M. le Maire à signer ladite convention et inscrit les dépenses afférentes au budget de la Commune.

M. le Maire : « Avant de passer à l'examen des vœux inscrits à l'ordre du jour, j'ai oublié de vous préciser, en début de Conseil Municipal, que vous avez sur table le rapport d'activité des services 2017. Je tiens à souligner la qualité de ce rapport et à féliciter les services qui l'ont produit. C'est quelque chose qui n'existe pas dans toutes les villes, loin de là. Je tiens à le dire. Les services municipaux produisent un rapport d'activité. Nous en avons parlé : c'est la première étape d'une évaluation de ce qu'on appelle les politiques publiques. C'est un bien grand mot. Évaluer ce qu'on produit au sein d'une collectivité, cela nécessite déjà, dans une première étape, de savoir exactement ce qu'on produit. Pour cela, il faut commencer par compter, par regarder, par établir un rapport d'activité. Ensuite, par la répétition des rapports d'activité, on peut mesurer les écarts qui se produisent d'une année à l'autre, en positif ou en négatif. Ce sont les premières pierres de l'évaluation d'une production de politiques publiques. Par exemple, pour l'informatique, on voit qu'un certain nombre d'évolutions s'est produit. On commence à pouvoir mesurer un certain nombre de choses. Je voudrais donc encore remercier les services pour cet effort qui est fait, et en souligner le caractère vraiment exemplaire et, encore aujourd'hui, très rare au niveau des collectivités du 92. Je ne suis pas sûr qu'il y ait plus de quelques villes qui produisent ce type de rapport, aujourd'hui encore.

Après ce petit aparté, nous passons donc aux vœux et questions. »

➤ **VŒUX**

M. le Maire : « Le premier vœu nous est proposé par M. FAYE. Il concerne l'installation d'une antenne relais sur l'immeuble du 7 de la rue du Val Content. Je vais vous demander de bien vouloir le retirer parce qu'entre-temps, depuis le dernier Conseil Municipal où il était censé être débattu, nous avons rencontré l'amicale des locataires. J'ai refusé, comme c'était le cas lorsque FREE avait essayé d'installer une antenne à proximité de l'école des Renards, il y a un peu plus d'un an, rappelez-vous. Nous avons donc refusé l'autorisation préalable. Par ailleurs, je suis intervenu auprès de M. DESJARDINS, qui est le Président du directoire d'OSICA. Il m'a affirmé qu'OSICA s'alignerait sur la décision de la Commune. Il n'y a donc plus d'installation d'antenne relais sur le toit des immeubles du Val Content. Ce n'est plus à l'ordre du jour. C'est une chose qui est déjà actée et dont j'ai informé l'amicale des locataires, il y a quelques jours, en les recevant directement.

Je vous rappelle d'ailleurs notre attitude, qui est constante. Certes, il faut qu'il y ait des relais de téléphonie mobile qui s'installent. Nous avons listé, via TDF, un certain nombre d'emplacements favorables au niveau de la ville. En général, il s'agit de bâtiments ou d'emplacements publics. Le plus proche du Val Content est le parking du tennis, sur lequel il est possible d'installer un mât permettant, à distance cohérente avec la charte existante qui a été signée avec un certain nombre d'opérateurs – charte mise au point par la précédente équipe, M. BUCHET.

Par contre, il y a quelque chose qui m'interpelle ; c'est plutôt entre médecins. Pourquoi avez-vous mis 100 m de distance des maisons de retraite ? Cela me laisse un peu rêveur... Autant, sur un organisme en développement, on peut imaginer que de possibles précautions doivent s'appliquer ; autant, j'ai quelqu'un du troisième âge, je ne vois pas en quoi cela représenterait une toxicité particulière, par rapport à un adulte normal. Il n'y a pas de raison qu'il soit plus fragile sur ce type de nuisance qu'un adulte normal. Je n'ai pas compris...

En tout cas, cette charte a déjà le mérite d'exister. Elle permet d'avoir une ligne de conduite qui nous amène à demander aux différents opérateurs de s'y conformer. Je vous rappelle que FREE ne l'a pas signée, ce qui nous place dans une situation de contentieux. Je vous rappelle aussi que la Mairie a décidé d'essayer d'appliquer certaines méthodes, parce que je trouve que la méthode utilisée par l'opérateur est quand même extrêmement agressive, en faisant des "coups en douce et dans le dos" des gens qui habitent en dessous, ce qui me paraît extrêmement détestable. Cela dit, la loi est ainsi faite que la Commune est quasiment dans l'obligation de perdre le contentieux en justice à chaque fois. L'antenne des Renards nous a coûté 1 500 €. J'espère que l'actuelle du Val Content ne nous coûtera pas plus cher, en tout cas. Nous allons essayer d'ouvrir une discussion avec FREE pour qu'ils s'alignent et qu'ils signent la charte. Par exemple, ORANGE joue plutôt le jeu, aujourd'hui, sur la commune. Nous en sommes là. Après, on peut avoir de multiples considérations sur l'utilité des grandes antennes relais, sur la préférence qu'on peut avoir pour des petites antennes relais, etc. Je suis tout à fait d'accord mais en même temps, la loi française est ainsi faite qu'aujourd'hui, les opérateurs sont autorisés à installer des antennes relais significatives. La loi leur est extrêmement favorable. Pour l'instant, cela ne concernait pas des syndicats privés. Les bailleurs sociaux, en général, ont quelques intérêts à ne pas se mettre la Ville à dos, mais je ne suis pas certain que pour des syndicats privés, nous aurions un poids aussi net.

En tout cas, pour ce qui concerne antennes relais du Val Content, elle n'est plus à l'ordre du jour. Je propose donc de retirer le vœu, M. FAYE. »

M. FAYE : « Je vous remercie, M. le Maire. Comme quoi, l'amicale a eu raison de se mobiliser. Autre chose aussi : vous avez parlé des syndicats privés. À titre d'information, à Fontenay, tous les immeubles de copropriété gérés par des syndicats privés, ont refusé la pose d'antennes relais malgré les demandes qu'ils ont eues. Ils l'ont fait sans intervention de la Mairie. »

M. le Maire : « Tous, c'est une affirmation sans doute un peu gratuite... »

M. FAYE : « Je parle de Fontenay-aux-Roses. »

M. le Maire : « Très bien. De toute façon, l'amicale des locataires a eu raison de se mobiliser, comme toujours, mais je vous rappelle que la décision de la Mairie n'a pas varié depuis le début du mandat, sur ce type d'affaires. Cela nous a déjà coûté 1 500 € dans une affaire strictement identique, aux Renards. Nous ne varierons pas, et le but est d'amener FREE à signer.

Merci pour ce retrait. Nous allons passer au vœu suivant, puisque nous en avons un certain nombre. »

M. BUCHET : « J'imagine qu'on peut déposer des vœux jusqu'à une certaine période mais, si vous les avez reçus suffisamment en amont, pourquoi ne nous les avez-vous pas envoyés préalablement ? C'est plus facile... Vous ne les avez eus qu'aujourd'hui ? Au temps pour moi. Sinon, c'est plus facile de les avoir avant. »

M. le Maire : « Je partage complètement votre avis, M. BUCHET. Des vœux arrivants un peu plus tôt seraient préférables, notamment lorsqu'ils évoquent des sujets techniques qui méritent un peu d'expertise. Cela me semblerait plus sérieux... Vous voyez que nous pouvons être d'accord sur certains points ! »

8 - Vœu déposé par le groupe Associatif et Citoyen pour honorer la mémoire de Louis POUHEY-MOUNOU, initiateur de la Coulée Verte en nommant « Coulée Verte Louis POUHEY-MOUNOU » la partie de la Coulée Verte traversant Fontenay-aux-Roses.

M. le Maire : « M. FAYE a la parole. Je voudrais d'abord faire remarquer que l'adjectif "associatif" me fait bizarre. Les associations n'ont pas vocation à être représentées au Conseil Municipal par un groupe, mais ce n'est pas grave. Allez-y ; lisez votre vœu, M. FAYE. »

M. FAYE : « Vœu pour honorer la mémoire de Louis POUHEY-MOUNOU, initiateur de la Coulée Verte, en nommant "Coulée Verte Louis POUHEY-MOUNOU" la partie de la Coulée Verte traversant Fontenay-aux-Roses. Vœu présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline ALVARO, Suzanne BOURDET, Michel FAYE, Véronique FONTAINE-BORDENAVE, Jean-Marie GASSELIN.

Louis POUHEY-MOUNOU vient de nous quitter. Architecte, militant écologiste, il a été l'initiateur de la Coulée Verte. Sans son combat acharné de plus de 15 ans, de 1972 à 1988, Fontenay serait coupé en deux par l'autoroute A 10 qui devait pénétrer dans Paris par la radiale Vercingétorix. Il a consacré une grande partie de sa vie à la défense de l'environnement, à la lutte pour la qualité de vie et au développement des transports en commun pour diminuer la place de la voiture en Ville. C'est un des fontenaisiens dont l'action a le plus fortement impacté Fontenay-aux-Roses. Il a été conseiller municipal de 1989 à 1994.

D'où le vœu proposé : le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 2 mai 2018, décide, en hommage de la Ville à l'action de Louis POUHEY-MOUNOU, de nommer la partie de Coulée Verte traversant Fontenay-aux-Roses : "Coulée Verte Louis POUHEY-MOUNOU". »

M. le Maire : « M. FREDOUILLE veut dire quelque chose, puis je proposerai un amendement, si vous en êtes d'accord. »

M. FREDOUILLE : « Je voudrais proposer un amendement, moi aussi, si cela ne vous embête pas... »

M. le Maire : « Puis-je déjà vous proposer le mien et après, vous amenderez le mien ? Allez-y, commencez, je vous en prie. »

M. FREDOUILLE : « Je suis tout à fait d'accord. Certains d'entre nous ont bien connu M. POUHEY-MOUNOU, c'est vrai. Je voudrais simplement rajouter, à la fin : "en concertation et avec l'accord de la famille POUHEY-MOUNOU". »

M. le Maire : « Écoutez, cela tombe bien parce que cela rejoint ce que j'avais proposé, même si j'avais un peu plus loin. Le vœu proposé par M. FAYE pose quand même quelques problèmes techniques. Nous pouvons décider de nommer la Coulée Verte par un autre nom, mais c'est un domaine départemental. Nous n'avons pas vocation à décider de la dénomination d'un terrain départemental. C'est le premier point. Deuxièmement, en effet, ce n'est pas forcément la demande immédiate de la famille. Bien sûr, nous n'avons pas attendu le vœu de ce soir pour prendre contact avec elle et pour avoir des échanges. Je vous propose donc un amendement, qui va reprendre en partie le vôtre, si vous en êtes d'accord : "Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 2 mai 2018, décide, en accord avec la famille, d'honorer la mémoire de M. Louis POUHEY-MOUNOU, selon des modalités à définir : plaque, borne historique, et d'intervenir auprès du Conseil

Départemental, si la famille souhaite, pour donner son nom à une des allées traversant Fontenay". Êtes-vous d'accord avec cette rédaction ? »

M. FAYE : « La Coulée Verte est quand même son bébé... »

Brouhaha.

M. FAYE : « Chacun son point de vue. »

M. le Maire : « Le problème n'est pas le fond, mais de savoir que ce n'est pas de décider du nom de la Coulée Verte. De la même façon, nous n'avons pas à décider du nom des rues de Bagneux ou d'une autre ville. C'est comme cela.

Je vais donc commencer par passer l'amendement au vote, si vous en êtes d'accord, puis le vœu ainsi modifié. Qui est contre l'amendement proposé ? Qui s'abstient ? L'amendement est donc adopté.

Qui est contre le vœu ainsi modifié par l'amendement proposé ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Ce vœu est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, ce dont je vous remercie pour la mémoire de M. POUHEY-MOUNOU qui, probablement, n'aurait pas souhaité qu'il y ait d'affrontement sur ce point. »

À la suite de l'intervention de J.-J. FREDOUILLE et de M. le Maire, le vœu a été modifié pour une prise en compte au préalable de l'avis de la famille de M. Louis POUHEY-MOUNOU et afin de l'adresser au Département propriétaire de la Coulée Verte.

« Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire du 2 mai 2018, exprime le souhait de rendre hommage à l'action de Louis POUHEY-MOUNOU. Cet hommage sera concerté et soumis à l'accord de la famille. Il se concrétisera par la proposition de dénomination d'un espace public, d'une voie publique, du site le plus approprié. La dénomination définitive, sera soumise conformément à la loi, à l'approbation du Conseil Départemental ».

M. le Maire : « Nous avons un troisième vœu, qui concerne un sujet très différent. »

9 - Vœu déposé par le groupe Associatif et Citoyen pour le remplacement des pelouses synthétiques des 3 terrains de football de la ville par des pelouses hybrides.

M. le Maire : « M. FAYE va nous lire ce vœu pour le remplacement des pelouses synthétiques des terrains de football. Est-ce que cela a à voir avec le fait qu'elles ont été installées par M. BUCHET ? C'est peut-être Mme BOURDET qui nous le présente. »

Mme BOURDET : « On a sauté le vœu des Potiers, dans l'ordre, mais je vais donc parler des pelouses synthétiques. En effet, la villa trois terrains de sport doté de pelouses synthétiques : un près du gymnase du Parc, un au Panorama et un aux Blagis. Le problème des pelouses synthétiques a émergé d'abord aux États-Unis. Il m'avait toujours préoccupé ; c'est pourquoi c'est moi qui me permets de le présenter, au nom de notre groupe. Il y a une vieille tradition, sur Fontenay : nous avons eu l'amiante. Lorsque j'étais responsable de parents d'élèves, le problème paraissait anodin, alors qu'il a pris de l'importance. Il se trouve que la question des pelouses synthétiques est peut-être anodine, ou peut-être pas. C'est une question qui est encore en discussion. Elle a pris de plus en plus d'importance. Quand nous sommes allés cet été aux États-Unis, nous avons pu remarquer toutes les mesures qui étaient prises. Il nous a donc semblé important d'alerter sur cette situation.

Les pelouses synthétiques "traditionnelles", que nous avons actuellement, sont constituées par du pneu concassé, c'est-à-dire de petits morceaux de pneus. Disons, pour faire simple, que les normes de produits dangereux sont très supérieures aux normes appliquées pour les mêmes constituants utilisés dans les jouets. Par exemple, les hydrocarbures aromatiques, qui sont cancérigènes, sont présents à hauteur de 1 000 mg par kilogramme dans les pelouses synthétiques là où, pour les jouets, il y en a 20 à 200 fois moins. C'est encore assez variable.

Plusieurs études, notamment aux États-Unis et en Europe du Nord, alertent sur des statistiques de cancers auprès de sportifs les utilisant régulièrement. Une vue d'ensemble a été présentée au public par France 2, dans la revue "So Foot" et avec des publications dans "L'Usine Nouvelle". Au vu de ces études, il paraîtrait important de réfléchir aux mesures qui doivent être proposées à très court terme, et envisagées à moyen terme.

Le vœu proposé est le suivant : "Les granulats issus du concassage de pneus usagés présents en très grande quantité dans les pelouses synthétiques font courir des risques pour la santé des enfants et des joueurs pratiquant un sport sur ce type de pelouse."

Nous avons présenté ce vœu lors du précédent Conseil et nous le représentons aujourd'hui.

"C'est pourquoi, lors de sa séance du 2 mai 2018 :

- 1- Le Conseil Municipal propose l'installation de panneaux d'information aux abords des terrains de sport ayant une pelouse synthétique, panneaux prévenant les usagers des risques potentiels dus aux granulats noirs de ces pelouses, et des précautions à prendre : ne pas laisser les enfants jouer avec les granulats noirs (*ils en rapportent en effet souvent dans leurs chaussures*), se laver les mains, prendre des douches (*c'est quelque chose qui paraît banal, mais qui n'est pas toujours appliqué quand les enfants quittent le terrain et vend la cantine*) dès que possible à la sortie du terrain.
- 2- Concernant les enfants, le Conseil Municipal propose le transfert sur le terrain de rugby (*au moins pour les enfants qui jouent sur le terrain du gymnase du Parc, qui n'est pas très éloigné*), qui a une pelouse naturelle, des activités sportives qui ont lieu actuellement sur les terrains ayant une pelouse synthétique, notamment pendant les temps scolaires et périscolaires (*où il est, la plupart du temps, disponible*).
- 3- Enfin, le Conseil Municipal demande le remplacement dans les meilleurs délais (*un délai raisonnable, pour reprendre le mot avec lequel j'ai joué tout à l'heure*) des pelouses synthétiques par des pelouses hybrides (*ces pelouses sont faites de matériaux naturels. Elles sont un peu plus chères mais composées de matériaux moins toxiques. Elles sont en compétition avec les pneus concassés dont les granulats sont enrobés, sauf que l'enrobage coûte cher et dure moins longtemps que les pelouses naturelles*), en commençant, dès cette année par celle du terrain synthétique situé près du gymnase du Parc. Ce terrain synthétique est le plus ancien et le plus utilisé." (*De plus, ce terrain est actuellement en rénovation.*)

Je ne sais pas tout sur les granulats, mais j'ai été assez impressionnée par les études qui ont pu apparaître. »

M. le Maire : « Mme BENMERADI. »

Mme BENMERADI : « Merci, M. le Maire. Dans les émissions que vous citez dans votre vœu, notamment dans "Envoyé spécial", le reporter Olivier SIBILLE a fait analyser la teneur en hydrocarbures aromatiques polycycliques. Dans quelques terrains, il y a en effet eu un résultat peu satisfaisant. Cependant, la Fédération Française de Football et le Ministère des Sports se montrent rassurants à ce sujet. En effet, une vaste étude rendue en mars 2017 par l'Agence Européenne des Produits Chimiques a conclu qu'il n'y avait pas de preuves scientifiques d'une augmentation des risques de cancer liée à ces matériaux, a souligné Emmanuel ORHANT, le directeur médical de la Fédération Française de Football. Pour la commission médicale fédérale, il n'existe pas non plus de preuves de risques liés à la pratique d'activités physiques sur terrains synthétiques, surtout ceux en extérieur. La seule chose qui est préconisée, c'est une bonne ventilation des terrains synthétiques *indoor*. Cela tombe bien : nous n'en avons pas à Fontenay-aux-Roses. Tous les trois sont en extérieur. Il est également prévu que l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Environnement rende un rapport à l'État, fin juin. Nous y serons évidemment particulièrement attentifs, parce que c'est en effet un sujet qui mérite d'être expertisé.

Tout cela pour dire que la Ville s'est déjà saisie depuis plusieurs mois de ce sujet. Les rapports connus à ce jour reconnaissent des incertitudes sans conclure à un risque sanitaire. Par principe de précaution, les études continuent. La Ville est très active sur ces sujets et procédera prochainement,

comme vous l'avez souligné, à la production d'un renouvellement des équipements sportifs, qui tiendra évidemment compte de la situation.

Le vœu proposé ne peut donc pas être voté en l'état. En effet, il ne traduit pas la réalité de la dangerosité. Ainsi, il est proposé de voter contre. Merci. »

M. le Maire : « Merci. J'ajoute, puisque je suis quand même médecin – il y en a d'ailleurs d'autres dans cette salle – que les études que vous citez, ne montrent pas de corrélation directe. À ce stade, je pense que l'Agence de Sécurité Sanitaire, qui a toujours une méthodologie extrêmement rigoureuse pour faire ce genre d'études, fera une revue exhaustive de la bibliographie qui nous permettra d'en avoir à peu près le cœur net. Nous envisageons déjà, à moyen terme, de changer au moins deux des surfaces concernées. L'une d'entre elles est dans l'enceinte des Blagis et sera concernée par la rénovation de ce quartier. L'autre est au Panorama, où la rénovation du stade va probablement nécessiter au moins le déplacement de cette surface, donc sa modification et sa réfection. Il est ajouté, d'ailleurs, que ces surfaces sont très utilisées. Elles sont dans un état de vieillissement un peu accéléré. Elles étaient censées durer une dizaine d'années mais au bout de 5 ans, il y a quand même des signes de fatigue qui commencent à apparaître. Nous les avons donc placées dans les investissements à renouveler sur les équipements de la ville.

Le principe de précaution ne va pas jusqu'à mettre en place les indications qui sont fausses, ou à donner des conseils dont il n'est pas du tout certain qu'ils soient pertinents. Se laver les mains ou prendre une douche après un match de football, c'est mieux, nous sommes d'accord. D'ailleurs, on ne sait pas par quel mécanisme cela pourrait se faire. Ce n'est probablement pas par du contact direct, parce qu'il n'y a pas de contacts directs suffisamment prolongés avec les sols, quand on joue au foot, à moins d'être vraiment par terre tout le temps. De plus, en général, on est habillé. Il est possible que ce soit par inhalation, auquel cas le fait de se laver les mains ne change vraiment rien... Je crois que nous n'avons pas encore assez d'éléments. Nous sommes très attentifs à ce sujet. Bien évidemment, dès que nous aurons des éléments scientifiques probants, nous nous alignerons avec les recommandations de l'Agence de Sécurité Sanitaire.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ce vœu ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le vœu n'est donc pas retenu. »

Rapport de présentation :

Entre 2006 et 2013 la Ville a équipé 3 terrains de sport avec des pelouses synthétiques : un près du gymnase du parc, un au Panorama et un aux Blagis.

Ces pelouses synthétiques permettent une utilisation intensive et demandent peu d'entretien. Mais ces pelouses synthétiques sont chargées de petits granulats noirs (taille 1 à 2 mm). Ces granulats noirs sont obtenus par concassage de pneus usagés. Et il y en faut énormément : il faut utiliser 20 000 pneus usagés pour une pelouse synthétique de terrain de football ! Ces granulats pénètrent partout, comme le constatent les parents quand leurs enfants reviennent de jouer au foot sur ce type de pelouse.

Or, ces granulats contiennent des substances dangereuses pour la santé, par exemple :

- *Des hydroCarbures Organiques Volatils (COV) OU Semi Volatils (COSV), responsables des mauvaises odeurs émises quand il fait chaud.*
- *Des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), substances cancérigènes, le problème de concentration de ces substances est important. En effet, la limite maximale de concentration des substances HAP pour les pneus est de 1 000 mg/kg, alors que pour les jouets, la limite est de 0,5 mg/kg (soit 2 000 fois moins !). Pour les granulats des terrains synthétiques, les analyses montrent des concentrations de 10 à 100 mg/kg soit 20 à 200 fois supérieures à la concentration maximale autorisée pour les jouets !*

De plus en plus d'études alertent sur la dangerosité de ces granulats. Ainsi, une enquête de la revue So Foot et de France 2 a été présentée dans l'émission Envoyé Spécial du 22 février dernier et publiée dans la revue l'Usine Nouvelle du 24 février dernier.

*Au vu de ces études, de plus en plus de villes et de clubs sportifs abandonnent les pelouses synthétiques et les remplacent par des pelouses hybrides, utilisant des fibres et des granulats composés de matières naturelles liège, caoutchouc naturel, noix de coco, etc.
Le confort du jeu sur une pelouse hybride est égal à celui d'une pelouse synthétique, tout en réduisant les risques pour la santé.*

Les fabricants de pelouses synthétiques se défendent en indiquant qu'ils respectent les normes actuelles ; c'est ce que disaient les fabricants d'amiante il y a 70 ans...

D'où le vœu proposé :

Les granulats issus du concassage de pneus usagés présents en très grande quantité dans les pelouses synthétiques font courir des risques pour la santé des enfants et des joueurs pratiquant un sport sur ce type de pelouse. C'est pourquoi lors de sa séance du 2 mai 2018

- 1- Le Conseil Municipal propose l'installation de panneaux d'information aux abords des terrains de sport ayant une pelouse synthétique, panneaux prévenant les usagers des risques potentiels dus aux granulats noirs de ces pelouses, et des précautions à prendre : ne pas laisser les enfants jouer avec les granulats noirs, se laver les mains, prendre des douches dès que possible à la sortie du terrain.*
- 2- Concernant les enfants, le Conseil Municipal propose le transfert sur le terrain de rugby, qui a une pelouse naturelle, des activités sportives qui ont lieu actuellement sur les terrains ayant une pelouse synthétique, notamment pendant les temps scolaires et périscolaires.*
- 3- Enfin, le Conseil Municipal demande le remplacement dans les meilleurs délais des pelouses synthétiques par des pelouses hybrides, en commençant, dès cette année par celle du terrain synthétique situé près du gymnase du Parc. Ce terrain synthétique est le plus ancien et le plus utilisé.*

Vœu rejeté à la majorité absolue.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à M. FAYE), J.-M. GASSELIN (pouvoir à V. FONTAINE-BORDENAVE), J.-J. FREDOUILLE, votent pour].
[P. BUCHET, S. CICERONE, A. SOMMIER, F. ZINGER, G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER), D. BEKIARI, s'abstiennent].

10 - Vœu déposé par le groupe Associatif et Citoyen pour prendre en compte, dans le cadre de la démocratie participative, les demandes des riverains de l'opération immobilière dite « Ilot des Potiers » située entre la rue des Potiers et la rue Charles Péguy

M. le Maire : « La parole est à M. FAYE. »

M. FAYE : « Merci, M. le Maire. Je procède à la lecture de ce vœu.

" Dans le cadre de la démocratie participative une réunion a eu lieu le 4 avril 2018 entre le Maire, le Maire adjoint de quartier, le service urbanisme et une délégation des habitants du quartier, concernant l'opération dite de 'l'îlot des Potiers' sise sur le terrain appartenant à Hauts de Seine Habitat avec la présentation du projet quasi définitif.

Les habitants ont déjà pu exprimer, depuis plus d'un an, leur vigilance quant à quelques points clés du projet à savoir :

- Maintien de la continuité des espaces verts sur toute la rue ;
- Création d'un bâti intermédiaire entre le bâtiment R+4 et la rue respectant le caractère 'village' ;
- Respect de la superficie de l'EBC en gardant des arbres existants ;
- Hauteur limitée à R+1 pour le bâtiment donnant sur la rue des Potiers ;
- Retrait à 4 mètres de la limite de propriété du premier bâtiment donnant sur rue, comme pour les autres pavillons, rue des Potiers ;

- Offre de stationnement adaptée à une zone en développement : *a minima* 1 place de stationnement par logement.

Or lors de cette présentation du projet considéré comme quasi définitif, plusieurs points ont été fortement désapprouvés par les habitants :

1- L'intégration des nouvelles constructions dans le site

Le choix des architectes de construire sans retrait sur la rue des Potiers deux maisons dont le pignon apparaît massif et dépourvu de grandes fenêtres, dénature gravement le site existant qui est composé de pavillons de qualité, avec de grandes ouvertures, et situés en retrait par rapport à la rue des Potiers.

2- Le rétrécissement du trottoir pose un grave problème de sécurité

Le passage est important et sera même accru avec le grand projet de rénovation – densification des Paradis (incluant le square des Potiers). De plus, de nombreux jeunes enfants passent sur ce trottoir (en raison des écoles voisines et du gymnase des Potiers) de sorte que son rétrécissement constitue un réel danger.

3- Le remplacement de l'EBC à superficie égale

Les contours du nouvel EBC proposé, après suppression des grands arbres existants, méritent d'être précisés, et les habitants demandent, conformément aux engagements pris, à ce que sa superficie ne soit pas diminuée et que de beaux arbres soient plantés. A ce stade, il n'y a qu'un projet de plantations situé sur les égouts.

Par ailleurs, il convient de noter que la zone est argileuse : de nombreuses fissures ont été constatées dans les habitations rue des Potiers, ce qui renforce l'importance d'espaces de pleine terre. Ces problèmes sont plus aigus lorsque la pente est forte, comme c'est le cas le long de la rue des Potiers. Cet argument milite aussi pour respecter un certain retrait des constructions par rapport à la rue des Potiers : 4 m minimum, voire 6 m ce qui permettra en outre de conserver plusieurs beaux arbres qui longent cette rue.

4- La prise en compte des besoins de stationnement

Les 25 places de parking prévues dans le projet de 40 logements sont insuffisantes dans un quartier en développement et au regard de la volonté affichée de la possibilité de rendre à terme ces logements à l'accession à la propriété.

De plus, la suppression prévue du nombre de parkings extérieurs existants aggrave cette insuffisance, d'autant plus que ces parkings sont déjà très souvent occupés. Si l'on ne met pas assez de places de stationnement dans un ensemble, tout le monde sait que les voitures se retrouveront garées n'importe où.

D'où le vœu proposé : le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 2 mai 2018, afin de montrer que la démocratie participative n'est pas un vain mot, souhaite une bonne insertion dans le site existant, et ne pas prendre de risque avec la sécurité des piétons et des enfants.

Le Conseil Municipal demande donc que le projet « d'Ilot des Potiers » :

- Prévoit le retrait des constructions à 4 m minimum du bord du trottoir, ce qui est le cas pour tous les bâtiments rue des Potiers ;
- Ne dépasse pas la hauteur R+1 pour les logements face à cette rue ;
- Sauvegarde le plus d'arbres possible ainsi que les emplacements de parking existants ;
- Fasse en sorte que le nouvel EBC soit de superficie égale à l'actuel et avec de beaux arbres ;
- Attribue au moins une place de parking par logement."

M. le Maire : « Merci, M. FAYE. Je vous en prie, M. FREDOUILLE puis Mme ZINGER. »

M. FREDOUILLE : « Merci, M. le Maire. Bien sûr, j'aurais préféré que ce soient des représentants des riverains qui viennent présenter leurs *desiderata* au Conseil Municipal, plutôt que ce soit un groupe politique qui présente leurs *desiderata*. J'espère, M. le Maire, que vous donnerez l'occasion à ces riverains de venir présenter leurs questions au Conseil Municipal. »

M. le Maire : « Nous en parlerons, merci. »

M. FREDUILLE : « Je le dis. Je suis d'accord avec le vœu et avec les remarques qui sont faites dans ce vœu. Je voudrais simplement relever un petit point : c'est quand même rigolo, M. FAYE, que dans le POS de Fontenay-aux-Roses, l'espace boisé classé était au fond. Il y avait des petits jardins et trois arbres, dans mes souvenirs. Dans le PLU, l'espace boisé classé s'est retrouvé sur les égouts, mais qui l'a mis là, M. FAYE ? Qui a fait le PLU ? Soit vous ne saviez pas ce que vous faisiez à l'époque, soit vous avez négocié avec un pistolet sur la tempe ; en tout cas, vous n'avez servi à rien du tout ! Vous auriez agi autrement à ce moment-là, nous n'en serions pas là maintenant ! Par contre, sur le reste, je suis d'accord. »

M. le Maire : « Mme ZINGER. »

Mme ZINGER : « Tout d'abord, je voudrais faire remarquer que la démocratie participative ne consiste pas à donner gain de cause à toutes les demandes. Ce n'est pas parce que des riverains ne sont pas contents parce que devant chez eux, il va y avoir une construction, qu'ils ont forcément raison. Pour moi, la démocratie participative, c'est donner toutes les informations d'un projet et toutes ses conséquences, écouter les propositions et les demandes de chacun. Finalement, ce sont les élus qui, en expliquant aux gens pourquoi ils prennent cette décision, prennent une décision en fonction de l'intérêt général. Je trouve que faire référence à la démocratie participative pour défendre des revendications de riverains, c'est un détournement de cette démocratie participative. C'est une première observation. *(Applaudissements)*

Sur le fond du vœu, il y a plusieurs éléments avec lesquels je suis entièrement d'accord. Cependant, je trouve que ce sont quand même des questions très techniques. Les traiter par le biais d'un vœu, cela me semble quand même difficile. Personnellement, je n'ai pas les références et les éléments pour statuer. Il y a sans doute certaines choses qui sont justifiées, d'autres qui ne le sont peut-être pas ; je ne peux pas statuer. Je ne peux pas prendre une position. Je m'abstiendrai donc. »

M. le Maire : « M. BUCHET, je crois. »

M. BUCHET : « Il est vrai que la démocratie participative, ce n'est pas toujours dire oui. Il peut cependant y avoir des revendications justifiées. Quand je les repasse une par une, je pense qu'elles sont toutes justifiées. C'est probablement ce qu'une mairie aurait dû faire spontanément, à l'écoute des habitants. Je voterai donc pour ce vœu. Cependant, j'aurais aimé aussi que Michel FAYE et son groupe aient la même réflexion sur le nouvel EBC, concernant l'EBC de la place de Gaulle, afin qu'elle soit d'une superficie égale à celle actuelle, avec de beaux arbres. J'aurais souhaité que leur réflexion soit identique pour la place de Gaulle. »

M. le Maire : « Merci. Mme BOURDET. »

Mme BOURDET : « Merci, M. le Maire. Je voudrais répondre collectivement, parce que c'est un problème qu'on va retrouver en permanence. Nous étions une majorité plurielle. Nous avons des Bureaux Municipaux... »

M. le Maire : « Ce n'est pas vous, ce sont les autres ! C'est cela, en fait ? »

Mme BOURDET : « Nous étions parfois mis en minorité. Lorsque nous étions d'accord, nous le disions. Par exemple, pour tout ce qui concernait l'Ad'AP, cela a toujours très bien marché. Sur ces questions, effectivement, il y a eu des désaccords. Actuellement, nous ne sommes plus tenus par la réserve d'un vote majoritaire à l'intérieur d'un Bureau Municipal. Il nous paraît donc normal de soutenir ce que nous soutenons déjà à l'intérieur du Bureau Municipal.

Vous pouvez toujours discuter. Je suis tout à fait d'accord et nous pouvons tous nous faire des reproches les uns aux autres, mais quel est l'intérêt de la population ? Il y a une structure qui s'appelle Bureau Municipal. Si on participe – et nous étions prêts à y rester – on accepte d'être minoritaire. Si on ne participe pas, il est tout à fait normal qu'on redonne réellement le résultat de notre propre réflexion. Qu'on l'appelle démocratie participative ou tout ce que vous voudrez, je pense qu'à un moment, il faut d'abord regarder quelles sont les revendications des riverains. C'est vrai que c'est technique, mais cela atteint un degré technique parce qu'ils ont beaucoup travaillé sur le sujet. Je trouve qu'ils ont fait un travail remarquable, donc respectable, donc j'en parle volontiers. Ceci dit, si le vœu est rejeté, il sera rejeté, mais les choses sont dites et on sait que ce groupe de riverains a fait un très bon travail. »

M. le Maire : « Merci. M. FREDOUILLE. »

M. FREDOUILLE : « Madame, vous êtes responsables de votre vote. Or, le groupe Associatif et Citoyen a voté le PLU, donc a voté le déclassement de cet EBC. S'il se retrouve sur deux bouches d'égout, vous en êtes aussi responsables. »

M. FAYE : « Puisque nous sommes accusés, je voudrais préciser quelque chose... »

M. le Maire : « Est-ce que les différentes fractions de l'opposition pourraient arrêter de s'étriper ? »

M. FAYE : « Le PLU que nous avons à Fontenay, c'est le moins pire... »

M. le Maire : « M. FAYE n'a pas la parole puisqu'il ne l'a pas demandée ! Excusez-moi, mais nous avons entendu trop souvent, ici, un certain nombre de gens nous donnait des leçons d'éthique politique, pour ne pas vous dire, en toute simplicité, combien cette espèce d'exercice de récupération politique est pitoyable.

Sur le projet des Potiers, je tiens à dire les choses clairement parce que je crois que dans l'assemblée municipale, les choses doivent être dites. Depuis le début, la Mairie a joué le rôle de médiateur entre le maître d'ouvrage, qui est Hauts-de-Seine Habitat, sur son terrain, qui comprend même le trottoir... Mme ZINGER, vous l'avez fait remarquer : ce projet est en effet d'une très grande complexité technique. C'est le premier élément d'une opération de restructuration urbaine qui est d'une beaucoup plus grande ampleur. Dès le départ, nous avons joué le rôle de la médiation entre les riverains est Hauts-de-Seine Habitat. J'ai reçu les riverains à plusieurs reprises. Dans un premier temps, nous avons écrit un cahier des charges qui étaient en grande partie dictée par les demandes des riverains. C'est d'ailleurs rappelé dans le vœu :

- Le souhait d'avoir la plus grande continuité verte sur la rue des Potiers, d'où le déplacement de l'EBC à cet endroit ;
- Le fait d'avoir des constructions très limitées en hauteur sur la rue des Potiers, qui sont en dessous de ce qu'autorise le PLU, en termes de densification, parce que nous avons souhaité respecter le caractère pavillonnaire de cette rue.

Nous avons donc construit un projet équilibré, fait de maisons superposées qui se densifient progressivement vers le parking de la rue André Chénier. En cela, il se rapproche du projet alternatif qui avait été proposé par les riverains, qui souhaitaient plutôt un immeuble en bas de la parcelle. Dans cette affaire, nous avons véritablement pris en compte énormément de demandes des riverains.

Maintenant – et vous le rappelez très bien – quand on est dans une médiation, à la fin de la médiation, il est évident que le résultat final ne peut pas être le projet tel qu'il est souhaité par quelques riverains. Je dis quelques riverains parce que certains autres riverains, aujourd'hui, viennent me voir pour me demander de commencer les travaux et de démolir. Ils me disent qu'ils ont apprécié la qualité des échanges que nous avons eus. En fait, il s'agit de quelques personnes, qui habitent dans l'immeuble en R+4 qui est en face – ce n'est pas un pavillon, me semble-t-il – qui veulent plus. Les revendications légitimes sont, pour la plupart, respectées. Par contre, demander qu'il y ait 1 m de gazon en plus à tel endroit, ou que tel arbre soit respecté à tout prix, etc., sort de ce qui est possible dans le cadre technique qui nous est imposé, qui est le fait que ces Hauts-de-Seine Habitat qui construit. Il a fait appel à un cabinet d'urbaniste qui a été sélectionné sur la base d'un cahier des charges. Ce cahier des charges a été validé et est respecté. D'ailleurs, certains des projets présentés par Hauts-de-Seine Habitat comptaient beaucoup plus d'appartements, parce que les architectes n'avaient pas compris que finalement, on souhaitait construire moins que ce qui était possible dans le cadre du PLU. Le PLU permettait beaucoup plus de capacités. Le projet retenu prévoit un agrandissement du jardin public le long de la rue des Potiers, donc plus de continuité verte qu'il n'y en a aujourd'hui ou, en tout cas, une vraie continuité verte organisée par rapport à la propriété privée qui en tient actuellement lieu.

La destruction de cet immeuble insalubre est globalement une attente d'une partie importante de la population. La création d'un cheminement permet de faire la distinction entre la zone pavillonnaire et la zone construite. Les architectes ont bougé un peu l'implantation des bâtiments, parce que la sente initialement prévue faisait 1,50 m de large. Cela ne nous a pas paru raisonnable en termes de sécurité. Nous avons souhaité l'élargir à 2,50 m, de façon à ce qu'elle soit beaucoup plus confortable pour la circulation piétonne. Hauts-de-Seine Habitat est venu construire à l'alignement de la parcelle, ce qui est un droit tout à fait strict pour un front de rue comme celui-là. Les façades qui, effectivement,

sont inesthétiques, font encore l'objet d'un travail. J'ai demandé, à la suite de la dernière réunion que nous avons eue, il y a quelques jours, que les façades soient retravaillées, notamment celles qui sont un petit R+1+combles sur la rue des Potiers, de manière à être plus esthétiques. L'une des façades, en particulier, n'était pas réussie, de l'avis général.

Vous le voyez : nous avons été en écoute permanente des riverains mais un moment, il faut s'arrêter. En tant que Maire, je ne peux pas demander aux riverains de jouer le rôle de l'architecte. À un moment, il ne faut pas mélanger les genres. Je crois que le projet, tel qu'il est proposé aujourd'hui, est très équilibré. Il est très intéressant d'un point de vue urbanistique. Il est très propre et très qualitatif. Concernant le nombre de places de parking, je vous rappelle qu'il est conforme au PLU. On ne peut pas demander non plus que des concessions à Hauts-de-Seine Habitat, qui a très bien joué le jeu, avec un vrai partenariat. Il nous offre les trottoirs alors que la parcelle va en fait jusqu'à la rue. Comme de toutes les villes, il y a un certain nombre de choses qui sont un héritage du passé. Ce n'est pas votre faute, M. BUCHET ; je vous confirme ! Tout cela a été rappelé : la nature du sous-sol, la pente... Il y a quand même un grand nombre de contraintes techniques. Malgré cela, je trouve le projet très abouti. Il représente beaucoup de prises en compte, de la part de Hauts-de-Seine Habitat, à notre demande, de demandes de riverains, justement. Je crois donc que c'est un projet exemplaire.

Il y a quelques personnes qui sont toujours dans une crainte irraisonnée, à mon avis. C'est toujours le cas. Après, que ces personnes trouvent une oreille complaisante et soient récupérées politiquement par certains des groupes autour de cette table, je trouve cela un peu pitoyable. Je vous le dis ; vous en ferez ce que vous en voudrez. En tout cas, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de concertation. Le cahier des charges a d'ailleurs été validé par les riverains. Ce cahier des charges est respecté. Je crois objectivement que ce projet est très qualitatif. Je ne peux donc pas répondre favorablement au vœu qui est proposé par M. FAYE.

Je vous propose donc de le mettre au vote. Qui est pour ce vœu ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le vœu est rejeté. »

Rapport de présentation :

Dans le cadre de la démocratie participative une réunion a eu lieu le 4 avril 2018 entre le Maire, le Maire adjoint de quartier, le service urbanisme et une délégation des habitants du quartier, concernant l'opération dite de « l'îlot des Potiers » sise sur le terrain appartenant à Hauts de Seine Habitat avec la présentation du projet quasi définitif.

Les habitants ont déjà pu exprimer, depuis plus d'un an, leur vigilance quant à quelques points clés du projet à savoir :

- *Maintien de la continuité des espaces verts sur toute la rue ;*
- *Création d'un bâti intermédiaire entre le bâtiment R+4 et la rue respectant le caractère « village » ;*
- *Respect de la superficie de l'EBC en gardant des arbres existants ;*
- *Hauteur limitée à R+1 pour le bâtiment donnant sur la rue des Potiers ;*
- *Retrait à 4 mètres de la limite de propriété du premier bâtiment donnant sur rue, comme pour les autres pavillons, rue des Potiers ;*
- *Offre de stationnement adaptée à une zone en développement : a minima 1 place de stationnement par logement.*

Or lors de cette présentation du projet considéré comme quasi définitif, plusieurs points ont été fortement désapprouvés par les habitants :

1- L'intégration des nouvelles constructions dans le site

Le choix des architectes de construire sans retrait sur la rue des Potiers deux maisons dont le pignon apparaît massif et dépourvu de grandes fenêtres, dénature gravement le site existant qui est composé de pavillons de qualité, avec de grandes ouvertures, et situés en retrait par rapport à la rue des Potiers.

2- Le rétrécissement du trottoir pose un grave problème de sécurité : *le passage est important et sera même accru avec le grand projet de rénovation – densification des Paradis (incluant le square des Potiers). De plus, de nombreux jeunes enfants passent sur ce trottoir (en raison des écoles voisines et du gymnase des Potiers) de sorte que son rétrécissement constitue un réel danger.*

3- Le remplacement de l'EBC à superficie égale

Les contours du nouvel EBC proposé, après suppression des grands arbres existants, méritent d'être précisés, et les habitants demandent, conformément aux engagements pris, à ce que sa superficie ne soit pas diminuée et que de beaux arbres soient plantés. A ce stade, il n'y a qu'un projet de plantations situé sur les égouts.

Par ailleurs, il convient de noter que la zone est argileuse : de nombreuses fissures ont été constatées dans les habitations rue des Potiers, ce qui renforce l'importance d'espaces de pleine terre. Ces problèmes sont plus aigus lorsque la pente est forte, comme c'est le cas le long de la rue des Potiers. Cet argument milite aussi pour respecter un certain retrait des constructions par rapport à la rue des Potiers : 4 m minimum, voire 6 m ce qui permettra en outre de conserver plusieurs beaux arbres qui longent cette rue.

4- La prise en compte des besoins de stationnement

Les 25 places de parking prévues dans le projet de 40 logements sont insuffisantes dans un quartier en développement et au regard de la volonté affichée de la possibilité de rendre à terme ces logements à l'accession à la propriété.

De plus, la suppression prévue du nombre de parkings extérieurs existants aggrave cette insuffisance, d'autant plus que ces parkings sont déjà très souvent occupés. Si l'on ne met pas assez de places de stationnement dans un ensemble, tout le monde sait que les voitures se retrouveront garées n'importe où.

D'où le vœu proposé :

Le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 2 mai 2018, afin de montrer que la démocratie participative n'est pas un vain mot, souhaite une bonne insertion dans le site existant, et ne pas prendre de risque avec la sécurité des piétons et des enfants.

Le Conseil municipal demande donc que le projet « d'îlot des Potiers » :

- Prévoit le retrait des constructions à 4 m minimum du bord du trottoir, ce qui est le cas pour tous les bâtiments rue des Potiers ;
- Ne dépasse pas la hauteur R+1 pour les logements face à cette rue ;
- Sauvegarde le plus d'arbres possible ainsi que les emplacements de parking existants ;
- Fasse en sorte que le nouvel EBC soit de superficie égale à l'actuel et avec de beaux arbres ;
- Attribue au moins une place de parking par logement.

Vœu rejeté à la majorité absolue.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à M. FAYE), J.-M. GASSELIN (pouvoir à V. FONTAINE-BORDENAVE), P. BUCHET, S. CICERONE, A. SOMMIER, G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER), J.-J. FREDOUILLE, votent pour].
[F. ZINGER, D. BEKIARI, s'abstiennent].

M. le Maire : « Nous continuons par des questions. Je crois qu'il y a aussi une rafale de questions par M. FAYE. Des contentieux ont reçu une réponse par écrit pour faire le point. Vous avez d'ailleurs noté que la Ville gagne ses contentieux, depuis quelque temps. Je parle des 18 derniers mois. Les derniers contentieux ont tous été gagnés avec, à chaque fois, des dommages et intérêts demandés aux plaignants.

Il y a donc trois questions, qui tournent autour de la sécurité incendie et de la salubrité des bâtiments recevant des enfants. M. FAYE à la parole, ou Mme BOURDET, au choix. »

Mme BOURDET : « Au nom de la parité, je vais prendre la question. »

M. le Maire : « Au nom de la parité, absolument. »

Mme BOURDET : « Il s'agit de questions concernant la sécurité incendie. M. BUCHET me dira peut-être que dans le passé, il s'est passé des choses... Les commissions de sécurité incendie, cela n'a pas été très clair. Cela a été assez ambigu. J'ai eu du mal à m'y retrouver lorsque c'était mon tour de le faire.

Il reste des questions en suspens, auquel vous avez peut-être une réponse :

- Y a-t-il actuellement des bâtiments recevant des enfants faisant l'objet d'un avis défavorable de la commission communale de sécurité ?
- Les prescriptions demandées par la commission communale de sécurité ont-elles été réalisées dans tous les bâtiments concernés et les anomalies ont-elles été toutes supprimées ?
- Des parents d'élèves nous ont informés que des prélèvements avaient eu lieu en février au groupe scolaire des Ormeaux pour rechercher la présence d'amiante dans un ou plusieurs bâtiments de ce groupe scolaire. J'étais au courant sur d'autres écoles. J'aimerais donc savoir aussi ce qui s'est passé aux Ormeaux. Quel en est le résultat ? À quelle échelle ? De manière générale y a-t-il d'autres bâtiments que ceux qui étaient identifiés en 2017, qui font l'objet d'un inventaire concernant l'amiante ? »

M. le Maire : « M. LHOSTE. »

M. LHOSTE : « Merci, M. le Maire.

À la première question, la réponse est oui. M. FAYE, qui était Président depuis 4 ans et qui a participé à la dernière commission dans l'établissement du groupe scolaire des Pervenches, le sait autant que moi. Cependant, cela ne concerne en aucun cas la sécurité des enfants. Il s'agit du système de sécurité incendie. Ce qui est à modifier, c'est que ce système doit intégrer les logements, ce qui ne fait pas aujourd'hui. Des travaux sont prévus pour cet été. Ils permettront à la commission de sécurité incendie d'être convoquée en septembre. L'école n'est donc pas impactée directement. Les logements ne sont pas encore protégés, mais l'école l'est, du point de vue du système de sécurité incendie. »

Interventions hors micro.

M. le Maire : « M. LAFON. »

M. LAFON : « Je ne sais pas comment dire. Je ne voudrais pas être agressif ou méchant, mais je ne comprends pas. C'est compliqué, dans mes cellules mentales. Je ne comprends pas. Michel FAYE a présidé cette commission jusqu'à il y a 2 mois, je crois. Vous avez donc absolument toutes ces informations. Nous avons voté un programme de travaux et vous savez très bien de quoi il retourne. C'est vrai que le présent n'existe pas, que le passé, c'est le passé et que le futur, c'est le futur, mais je suis un peu perdu dans tout cela et je ne comprends pas. Soyons clairs. Il est vrai qu'il y a une réserve de la commission de sécurité sur les logements. Les choses sont en cours. Je n'arrive pas à comprendre que vous posiez certaines questions. »

M. FAYE : « Je demande la parole, quand même ! »

M. le Maire : « Je pense que nous avons répondu à la question... »

Interventions hors micro.

M. le Maire : « Je vous en prie. Je n'ai pas participé à tous ces "trucs" parce que je suis nouveau, et je m'en félicite parfois, je dois dire. C'est peut-être pour cela que je suis Maire, d'ailleurs ! (*Rires*) Bref ; *no comment*.

Concernant les prescriptions et la question de savoir si elles ont toutes été supprimées, c'est en cours. Vous savez que la mise en route de travaux est toujours affectée d'un certain délai, lié à la complexité des démarches administratives pour les réaliser. Accessoirement, dans les écoles, il faut aussi tenir compte des périodes scolaires, qui compliquent les choses.

Pour la question n° 3, je redonne la parole à M. LHOSTE. »

M. LHOSTE : « Tout d'abord, pour la question n° 2, je voudrais dire que nous avons mis un tableau de suivi de toutes les commissions. Par exemple, cette année, en 2018, nous allons en faire entre 18 et 20. Les prescriptions sont levées au fur et à mesure, mais il reste toujours un roulement de prescriptions qui ne sont pas levées. C'est évident. Nous allons suivre cela de manière plus importante

que ce n'était fait avant, puisque nous avons mis en place ce tableau cette année. Nous allons nous y attacher fermement. »

M. le Maire : « Ce qui me paraît important de souligner, dans cette affaire, c'est la démarche, la méthodologie. C'est le fait que nous ayons un outil qui nous permette d'adapter progressivement la sécurité des bâtiments, au fur et à mesure des constatations faites. Il est évident que nous ne pouvons pas tout régler du jour au lendemain. Il y a toujours un certain roulement mais l'important, c'est que la méthodologie existe de façon à ce que les choses aillent en s'améliorant, en sachant qu'elles ne seront jamais parfaites puisque, par nature, les choses se dégradent au fur et à mesure du temps. C'est un éternel recommencement. »

M. LHOSTE : « Cela ne peut qu'évoluer parce que nous partons quand même de loin ! »

M. le Maire : « Je tiens quand même à dire qu'il y a un certain retard sur la commission de sécurité. Ce qui est assez paradoxal, c'est que l'ancien Président de la commission de sécurité pose cette question. On est d'accord ; chacun l'a bien compris, dans cette assemblée.

M. LHOSTE, sur l'amiante aux Ormeaux... Je voudrais dire que l'amiante, c'est un sujet sérieux. Je trouve dommage que parfois, ils soient un peu instrumentalisés, comme c'est le cas ici. C'est en effet un vrai problème de santé publique, l'amiante. Pour ma part, je ne l'instrumentalise pas : je vous dis que l'amiante, c'est le principal problème de santé publique pour les 30 prochaines années. Je le pense, parce que nous avons tous inhalé de l'amiante. Il y en a partout. Il y en a eu dans toutes les constructions pendant 20 ans et on a largement sous-estimé l'impact des fibres d'amiante. Je peux vous dire que parmi les gens qui ont travaillé à Jussieu, ou dans certains hôpitaux amiantés, il y a aujourd'hui une floraison de cancers du poumon. À mon avis, cela va continuer. Maintenant, il ne faut pas non plus tomber dans une espèce d'instrumentalisation et de catastrophisme permanent.

M. LHOSTE va déjà vous donner les résultats qui sont demandés. Après, je ferai un commentaire. »

M. LHOSTE : « Effectivement, il y a eu des prélèvements d'amiante, en février, au groupe des Ormeaux. Toutes ces analyses ont donné des résultats négatifs en termes de dangerosité. Il a été décidé, à la suite de ces premiers prélèvements, de faire une analyse complémentaire sous la toiture de la salle polyvalente. Cela a été fait mi-avril, par un organisme agréé, pendant 24 heures. Il n'a pas été enregistré de fibres d'amiante. Il y a effectivement de l'amiante, mais il n'y a aucune dangerosité révélée enregistrée. »

M. le Maire : « Je vous rappelle que la dangerosité de l'amiante existe quand des fibres sont inhalées. Ce qui est important, ce sont les poussières d'amiante. Il y a certaines formes d'amiante, comme l'amiante floqué, etc., qu'on a parfois largement mises dans de l'isolation, qui se retrouvent ensuite dans l'atmosphère. C'est extrêmement dangereux. Par contre, il y a eu de l'amiante dans plein de choses : dans du fibrociment, dans des dalles de sol, etc. Cela pose plutôt des problèmes pour les ouvriers qui font des travaux que pour les utilisateurs des bâtiments. C'est pour cela qu'aujourd'hui, nous n'avons pas évacué les Blagis, mais que nous avons bien dit aux gens qu'il ne fallait pas qu'ils changent leur dallage ou leur carrelage de cuisine tout seuls, sans demander l'autorisation du bailleur, parce qu'il y a des précautions à prendre. Au jour le jour, si on ne fait pas de travaux, il n'y a pas de dangerosité à ces formes d'amiante. En revanche, la dangerosité existe il y a des fibres d'amiante en suspension. C'est pour cela que nous avons refait des études dans l'école des Ormeaux, étude qui s'est avérée négative. Il n'y a donc pas de danger pour les enfants. Par contre, il y a de l'amiante dans un certain nombre d'endroits dans l'école, par exemple dans les poteaux en fibrociment, comme quasiment partout. Il y en a sans doute aussi autour de cette salle, rassurez-vous !

C'est une question ; *a priori*, elle n'appelle pas de débat, je vous le rappelle. Je pense que nous y avons répondu... »

M. FAYE : « Simplement, j'étais Président de la commission jusqu'au 15 janvier 2018. Il y a quand même des points que je tiens à rappeler. À l'école du Parc, il y a deux préaux : un préau jaune et un préau bleu. L'école du Parc est la plus ancienne de Fontenay. Elle est quasiment toute en bois. J'avais demandé – et les pompiers étaient tout à fait d'accord – d'isoler les pylônes d'acier, qui ne sont pas isolés dans le préau bleu alors qu'ils le sont dans le préau jaune. Cela avait été fait lors de la création du nouveau réfectoire. »

M. le Maire : « Ce n'est pas la question. »

M. FAYE : « Il faut savoir que s'il y a le feu, les pylônes d'aciers qui ne sont pas protégés, plient à 800°, et que toute l'école s'effondre. »

M. le Maire : « Encore une catastrophe supplémentaire qui va nous tomber dessus, depuis que M. FAYE n'est plus dans la majorité ! C'est terrible ! Cela dit, M. FAYE, je rappelle que dans les commissions de sécurité, vous n'étiez pas tout seuls. Il y avait aussi d'autres intervenants, qui avaient foncièrement le même avis que vous. Vous n'êtes donc pas forcément un expert international en matière de sécurité des bâtiments. Les pompiers ont aussi un avis. En général, l'avis de la commission reflète une certaine diversité, et c'est bien comme cela.

Je pense que nous avons répondu aux différentes questions. Je vous propose de clôturer cette séance... Pardon ; j'avais oublié qu'il y avait une question de M. MERGY... »

Intervention hors micro.

M. le Maire : « Très bien, M. FAYE, mais vous auriez mieux fait de m'en parler plus tôt ! Cela aurait été mieux. »

Brouhaha.

M. le Maire : « Absolument : vous irez au tribunal avec M. FAYE ; nous serons donc trois !

M. MERGY a donc posé une question, à laquelle nous allons répondre avant de clôturer la séance. »

Brouhaha.

Mme SOMMIER : « Merci, M. le Maire. Dans le cadre des aménagements prévus de la place du Général de Gaulle, la question de la localisation future du monument aux morts inquiète de nombreux représentants des associations d'anciens combattants et/ou de devoir de mémoire. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en sera ? »

M. le Maire : « M. RIBATTO va vous répondre, pour rassurer M. MERGY. »

M. RIBATTO : « Merci, Gilles, de m'avoir posé cette question. En fait, nous en avons déjà débattu le mercredi 7 mars dernier, lors de la réunion du Comité d'entente des anciens combattants, qui s'est tenue au château Laboissière, sous la houlette de son Président. La réponse que je vais faire ce soir est strictement la même. Je suis un peu étonné que Gilles m'explique qu'il y a de l'émotion parmi les nombreux représentants des associations. En fait, il s'agit de trois représentants, qui représentent trois associations. Je les fréquente personnellement très souvent. Le Maire aussi. Cette question n'a jamais tellement défrayé la chronique.

Dans les aménagements de la place Charles de Gaulle, en aucun cas, le Monument aux Morts sera déplacé. Cependant, il sera nettoyé et rénové, en vue de son embellissement certain. Oui : nous touchons au Monument aux Morts, mais il faut voir comment nous y touchons. Rien ne disparaît. Tout reste en place, sauf que demain, ce sera plus beau qu'aujourd'hui. »

M. le Maire : « C'est 100 ans après 1918. Merci pour cette réponse concise.

Mes chers collègues, je vous rappelle que la date du prochain Conseil Municipal sera le 28 mai prochain. La date initialement prévue était début juin. Nous l'avancions parce que la réforme du régime indemnitaire des agents doit être votée avant la fin du mois. Nous l'avancions donc de quelques jours. Je vous invite à être vigilants sur la date de ce prochain Conseil, le 28 mai. Merci à vous. »

M. le Maire indique que le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 28 mai 2018 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures six.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fontenay-aux-Roses, le 13/11/2018

**Le Maire
Conseiller Départemental**



Laurent VASTEL

POUR INFORMATION

Les procès-verbaux intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville www.fontenay-aux-roses.fr ou sur simple demande auprès de la Mairie